

PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER « COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI » 2007-2013 EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Rapport final d'exécution
2007 - 2013
Cellule FEDER
Service public régional de Bruxelles

L'Europe et la Région investissent dans votre avenir
Europa en het Gewest investeren in uw toekomst



Table des matières

1. Identification	4
2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel	4
2.1 Réalisation et analyse des progrès accomplis.....	4
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	4
2.1.2 Information financière	15
2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie	17
2.1.4 Participation allouée par groupes-cibles	17
2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée.....	18
2.1.6 Analyse qualitative	18
2.2 Informations sur la conformité au droit communautaire.....	20
2.3 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	21
2.4 Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel.....	28
2.5 Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006.	43
2.6 Complémentarité avec d'autres instruments.....	43
2.7 Suivi et évaluation.....	45
3. Mise en œuvre par priorités	47
3.1 Priorité 1: Soutenir la compétitive territoriale	47
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	47
3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	51
3.2 Priorité 2 : Renforcer la cohésion territoriale	51
3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	51
3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	53
4. Assistance technique.....	53
5. Information et publicité.....	54
5.1 CONTEXTE : Le plan de communication	54
5.2 OBJECTIFS	54
5.3 DEMARCHE	54
5.4 LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	54
5.5 MATERIEL ET SUPPORT	59

L'Europe et la Région investissent dans votre avenir
Europa en het Gewest investeren in uw toekomst

5.5.1	Dépliant pour les Portes Ouvertes du Berlaymont.....	59
5.5.2	Journal FEDER par les étudiants de l'IHECS	59
5.5.3	Logo FEDER et charte graphique.....	60
5.5.4	Panneaux de chantier	60
5.5.5	Réalisation d'une carte localisant les projets sur poster grand format.....	61
5.5.6	Brochure	61
5.5.7	Portail régional.....	62
5.5.8	Z-CARD	63
5.6	OBLIGATION DES PORTEURS DE PROJETS/COMMUNICATION ET PUBLICITÉ	63
5.7	MEDIAS	64
6.	Annexes.....	65

L'Europe et la Région investissent dans votre avenir
 Europa en het Gewest investeren in uw toekomst



1. Identification

PROGRAMME OPERATIONNEL	Objectif concerné : Objectif Compétitivité et Emploi
	Zone éligible concernée : Région de Bruxelles-Capitale (Nuts 2) - Belgique
	Période de programmation : 2007-2013
	Référence du programme (Numéro de code CCI) : 2007BE162PO001
	Intitulé du programme : « Objectif 2013 : <i>Investissons ensemble dans le développement urbain !</i> »
RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION	Années faisant l'objet du rapport : 2007-2015
	Date d'approbation du rapport annuel par le Comité de suivi : 17/03/2017

2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

2.1 Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

AXE 1 - Soutenir la compétitivité territoriale

1-1 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES											Explication en cas d'écart entre valeur atteinte et objectif cible
indicateurs de réalisation	Objectif	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	
Nombre de projets	10	8	8	8	8	8	8	8	8	4	Nombre de projets sélectionnés inférieur au nombre prévu qui était une surestimation. Le budget total du G.O. 1.1 est cependant entièrement utilisé.
Nombre de types d'actions de sensibilisation	50	57	51	43	34	24	19	11	8	0	Cet indicateur est renseigné au travers du projet P11-03 « Boost your talent » porté par Impulse. Or, l'opérateur a renseigné cet indicateur avec le nombre d'actions de sensibilisation réalisées plutôt que le nombre de types d'actions de sensibilisation. L'opérateur nous communique ainsi que le projet a permis l'organisation de 57 types d'actions de sensibilisation représentant 144 actions sur l'ensemble de la période.
Nombre de m ² équipés mis à disposition des entreprises dans des sites équivalents ou supérieurs à 500 m ²	10000	8764	5764	0	0	0	0	0	0	0	Les projets « Pôle d'activités économiques urbaines » (5.800 m ²) et « Ecole des vétérinaires » (2.400 m ²) ne sont pas encore opérationnels (une prolongation de 2 ans est demandée dans le cadre dudit rapport d'activités). Une fois que ces projets seront opérationnels, l'objectif de 10.000 m ² sera dépassé. L'achèvement du projet « Ecole des vétérinaires » est prévu plus tard dans le courant 2017.
Nombre d'emplois directs créés	15	8,57	8,48	8,48	14,25	14,25	14,25	12,25	2,5	0	L'écart négatif entre valeur atteinte et l'objectif cible dépasse 25% (soit 6,43 ETP non créés) à cause de deux projets qui ne sont pas opérationnels au 31/03/2017 (demande de prolongation du délai d'opérationnalité de 2 ans) : « Ecole des vétérinaires » (estimation de 3 ETP

											créés) et « Pôle d'activités économiques urbaines » (estimation de 2 ETP). Si on tient compte de ces estimations, l'objectif prévu sera presque atteint. Notons que l'objectif de l'indicateur de résultat « Nombre d'emplois créés pour les habitants de la zone » est largement dépassé (voir ci-dessous), ainsi que l'indicateur « Nombre d'emplois directs créés » du G.O. 1.2.
indicateurs de résultat											
Nombre de bénéficiaires des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat menées	5000	18440	12773	10745	9298	6915	4084	2143	818	0	<p>Cet indicateur est renseigné au travers du projet 11-03 « Boost your talent » porté par Impulse. On constate un net dépassement de l'objectif cible avec 13.440 bénéficiaires supplémentaires.</p> <p>Ce dépassement s'explique par le fait que la valeur cible s'avère largement sous-évaluée. .</p> <p>En effet, , le projet a rencontré un succès dépassant les prévisions initiales.</p> <p>Ceci est expliqué par l'opérateur dans le rapport final : "suite à des observations de terrain, le nombre de programmes proposés a augmenté ainsi que le nombre d'écoles visées. En outre, le projet est ouvert aux écoles limitrophes à la ZIP « abritant » des jeunes de la ZIP » ainsi que les structures extrascolaires participant aux programmes de Boost Your Talent. Les résultats attendus repris dans le dossier de candidature ne sont donc plus pertinents. Cela dit, le nombre de jeunes participants et d'écoles participantes a continuellement augmenté d'année en année, les résultats prévus en début de programmation ont été dépassés."</p>
Nombre de projets d'entreprises effectivement soutenus	500	469	406	331	243	184	140	110	44	0	La valeur atteinte est inférieure de 6% à l'objectif cible. On peut ici mentionner la difficulté de réaliser des prévisions exactes en début de programmation et le contexte d'une économie fluctuante influençant largement cet indicateur

											économique.
Nombre d'emplois créés pour les habitants de la zone	500	927,86	847,36	735,36	329	296	257	34	NA	0	<p>La valeur cible de cet objectif a été largement dépassée grâce au succès rencontré par les projets et surtout par le projet « Brusoc » qui, en tant qu'instrument financier du programme 2007-2013, a été particulièrement efficace pour stimuler la création d'entreprises et par conséquent la création d'emplois.</p> <p>En moyenne, chaque entreprise créée a permis la création de près de deux ETP.</p>
1-2 SOUTIEN À LA MISE EN PLACE D'UN PÔLE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN											
indicateurs de réalisation	Objectif	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	
Nombre de projets	8	5	5	5	5	5	5	5	5	4	L'écart négatif entre valeur atteinte et l'objectif cible dépasse 25% : l'objectif initial était surestimé ; l'appel à projets n'a pas permis de sélectionner huit projets de qualité pour ce groupe d'opérations pour lequel seuls cinq projets ont été retenus. Néanmoins, le montant certifié pour ce groupe d'opérations est supérieur au montant prévu dans le PO.
Nombre d'emplois directs créés.	12	34,8	34,8	26,65	10,33	9,33	9,33	9,33	9,13	0	La valeur cible de cet objectif a été largement dépassée grâce au succès des différents projets de recherche de ce groupe d'opérations, notamment les projets EMOVO (P 12-05) et « Competentiecentrum duurzaam bouwen du CSTC (P 12-03). A titre d'exemple, le projet EMOVO, qui porte sur la réalisation de 4 laboratoires, regroupe à lui seul 23 chercheurs ETP.

Nombre de m ² équipés mis à disposition des investisseurs dans le cadre du pôle	2000	15773,6	1817	1061	780	536	0	0	0	0	<p>La valeur cible de cet objectif a été largement dépassée grâce à la taille importante des espaces équipés.</p> <p>On constate ainsi un net dépassement de l'objectif cible avec plus de 13.773 mètres carrés créés supplémentaires.</p> <p>Ce résultat positif est ainsi possible grâce aux projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - P12-01 Greenbizz (8.320 mètres carrés créés) ; - P12-02 Ecopôle (5.636 mètres carrés) - P12-05 Emovo (1.817 mètres carrés créés).
indicateurs de résultat											
Nombre d'entreprises ou de centres de recherche physiquement investis dans le pôle	8	6	5	5	5	4	1	-	-	-	<p>L'écart négatif entre valeur atteinte et l'objectif cible dépasse 25%.</p> <p>Ce résultat relativement faible s'explique par le fait que ni le centre d'entreprises GREENBIZZ ni le projet « Ecopôle » n'étaient opérationnels fin 2015 (inaugurés en 2016). Or, fin 2016, le nombre total d'entreprises ou centres de recherche s'élevait à 24. A ce jour, l'objectif est donc dépassé.</p>
Nombre d'entreprises ou de centres recherche utilisateurs des équipements et services mis à disposition par le pôle	20	132	92	52	21	3	0	0	0	0	<p>Cet indicateur est renseigné au travers des projets P12-03 « Competentie-centrum duurzaam bouwen » et P12-05 « Emovo ». On constate un net dépassement de l'objectif cible avec 112 entreprises supplémentaires.</p> <p>Ce dépassement net s'explique par le succès de ces projets.</p>

Nombre d'emplois créés pour les habitants de la zone	20	54	52	50	24,5	9	1	0	0	0	<p>La valeur cible de cet objectif a été largement dépassée grâce au succès rencontré par les projets. Les projets sélectionnés ont en effet permis d'atteindre des résultats nettement plus importants que prévu.</p> <p>On constate ainsi que ce résultat positif est atteint notamment grâce au projet P12-04 « Plan stratégique / Brussels sustainable economy ».</p>
------------------------------------------------------	----	-----------	----	----	------	---	---	---	---	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

AXE 2 - renforcer la cohésion territoriale

2-1 AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'IMAGE DE LA ZONE

indicateurs de réalisation	Objectif	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	
Nombre de projets	8	4	4	4	4	4	4	6	7	7	<p>L'écart négatif entre valeur atteinte et l'objectif cible dépasse 25%. L'objectif initial était surestimé. L'appel à projets n'a pas permis de sélectionner sept projets de qualité pour ce groupe d'opérations pour lequel seuls quatre projets ont été mis en œuvre. En effet, trois projets ont été abandonnés par leurs opérateurs avant leur conventionnement et les fonds y réservés ont été réaffectés.</p> <p>Le budget total du G.O. 2.1 est cependant entièrement utilisé.</p>
Nombre de types d'actions de marketing urbain	5	23	18	13	8	6	3	0	0	0	<p>Cet indicateur est renseigné au travers du projet P21-06 « Marketing urbain ». On constate un net dépassement de l'objectif cible avec 18 types d'actions de marketing supplémentaires par rapport à l'objectif cible.</p> <p>Ce dépassement net s'explique en grande partie par le succès de ce projet mais aussi par une question méthodologique liée à la définition trop peu précise de cet indicateur et de la notion de « type d'actions ».</p>

Nombre d'emplois directs créés	8	20,1	16,6	13,1	8	6,5	4	4	1	0	<p>La valeur cible de cet objectif a été largement dépassée grâce au succès rencontré par les projets sélectionnés.</p> <p>On constate ainsi un net dépassement de l'objectif cible avec plus de 12 ETP créés supplémentaires.</p> <p>Ce dépassement est principalement dû aux résultats positifs du projet P21-02 MAD « centre Mode design Brussels » qui a déjà démarré ses activités dans un lieu provisoire au début du projet, sans attendre la réalisation des travaux de son infrastructure définitive.</p>
indicateurs de résultat											
Nombre d'actions de marketing urbain mises en œuvre	20	58	49	40	35	16	8	0	0	0	<p>La valeur cible de cet objectif a été largement dépassée grâce au succès rencontré par les projets sélectionnés.</p> <p>On constate ainsi un net dépassement de l'objectif cible avec plus de 38 actions supplémentaires de marketing urbain mises en œuvre.</p> <p>Ce résultat positif est obtenu grâce au projet Marketing Urbain (P21-06) qui a mis en œuvre un grand nombre d'actions.</p>
Nombre de projets soutenus à travers le fonds micro-projets	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<p>L'écart négatif entre valeur atteinte et l'objectif cible dépasse 25%. Cet indicateur est lié à la volonté initiale de mettre en place un instrument financier spécifique pour le financement de projets à l'échelle de la zone pour reconstruire les liens sociaux. Cependant aucun projet de ce type n'a été introduit lors de l'appel à projets.</p>
2-2 RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE PROXIMITÉ EN LIEN AVEC L'EMPLOI ET LA FORMATION											
indicateurs de réalisation	Objectif	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	

Nombre de projets	10	15	15	16	17	17	17	17	17	17	La diminution du nombre de projets (de 17 à 15) s'explique par l'arrêt de deux projets de crèche en cours de programmation. En effet, il s'est avéré que leur finalisation n'était pas (plus) possible en raison des délais de la programmation à cause des retards encourus lors de leur mise en œuvre.
Nombre d'emplois directs créés	12	104,65	45,85	43,85	30,5	21	11	11	0	0	La valeur cible de cet objectif a été largement dépassée grâce au succès rencontré par les projets sélectionnés. On constate ainsi un net dépassement de l'objectif cible avec plus de 92 ETP créés supplémentaires par rapport à l'objectif cible. Ce résultat est obtenu grâce au personnel recruté pour les crèches. A titre d'exemple, les deux crèches "Rives Ouest" portées par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean capitalisent à elles seules 39 ETP. Ceci s'explique par la volonté communale d'offrir un encadrement de qualité aux enfants bénéficiaires de ces crèches.
Nombre de places d'accueil supplémentaires	150	237	192	108	108	84	28	28	28	0	La valeur cible de cet objectif a été largement dépassée grâce aux réalisations importantes des projets. Un nombre de projets de crèche important a pu être sélectionné. Les 6 infrastructures de crèche mises en œuvre ont permis la réalisation d'un nombre de places d'accueil nettement plus important que prévu (en moyenne presque 40 places par crèche). On constate ainsi un net dépassement de l'objectif cible avec plus de 87 places créées supplémentaires. Ce dépassement est d'autant plus parlant considérant que deux projets de crèche ont été abandonnés en cours de programmation (Les tulipes et Maison Rouge).
Nombre de centres de formation équipés	6	7	6	6	6	3	0	0	0	0	
indicateurs de résultat											

Nombre de demandeurs d'emploi formés par les outils de formations équipés	300	424	388	290	179	25	0	0	0	0	<p>La valeur cible de cet objectif a été largement dépassée grâce au succès rencontré par les projets.</p> <p>On constate ainsi un net dépassement de l'objectif cible avec plus de 124 demandeurs d'emplois formés supplémentaires par rapport à l'objectif cible.</p> <p>Ce résultat est obtenu grâce à l'opérationnalité rapide des cinq Centre de Technologies Avancées (CTA) soutenus par la programmation.</p>
Nombre de conventions signées entre les infrastructures de proximité soutenues et les organismes d'emploi et de formation	10	9	9	9	9	5	0	0	0	0	

Indicateurs d'impact		2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	
Evolution du taux de chômage au sein de la zone		Tableau 2	Tableau 2	Tableau 1	Tableau 1	Voir tableau 2	Voir tableau 1	Voir tableau 1	Voir tableau 1	Voir tableau 1	
Evolution du nombre d'établissements au sein de la zone		Graphique 7	Voir graphique 4	Voir graphique 4A - 4B	Voir graphique 4A - 4B	Voir graphique 3	Voir tableau 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	Voir graphique 1	
Evolution du volume d'emploi salarié au sein des communes auxquelles émerge la zone		Tableau 3	Voir tableau 4	Voir tableau 3	Voir tableau 3	Voir tableau 3	Voir tableau 2	Voir tableau 2	Voir tableau 2	Voir tableau 2	
Evolution du taux de croissance des revenus moyens par déclaration des habitants des communes auxquelles émerge la zone		Graphique 6	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir tableau 1	Voir tableau 2	Voir graphique 2	Voir graphique 2	Voir graphique 2	

Indicateurs relatifs aux priorités transversales du programme											
Lisbonne	Objectif	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	
Earmarking	75%										
Innovation											
Part des projets sélectionnés développant une démarche innovante	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	49%	50%	
Développement durable											

Part de bâtiments construits ou rénovés dans une perspective d'amélioration de la performance énergétique / de valorisation des déchets	50%	100%	100%	100%	100%						
Nombre de friches ou chancres réhabilités	5	4	4	3	3	1	0	0	0	0	Déjà 4 sites dépollués + 6 sites en cours de dépollution fin 2015 dans le cadre du projet Greenfields. Plusieurs projets de rénovation ou construction de bâtiments portent d'ailleurs aussi sur des terrains et/ou bâtiments abandonnés.
Evolution de la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale		Graphique 10	Voir graphique 7	Voir graphique 5	Voir graphique 5		Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	Voir graphique 3	
Gouvernance, Partenariat, égalité des chances											
Part de femmes dans les publics bénéficiant directement des mesures financées par le programme	50%	51%	39%	49%		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Part de projets soutenus par le programme contribuant à une amélioration de l'égalité des chances	60%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	72%	
Nombre d'entrepreneurs soutenus via le programme	200	506	435	352	243	184	140	110	44	0	
Part d'entrepreneurs femmes soutenus	30%	32%	32%	35%	30%	33%	N/A	N/A	N/A	N/A	
Nombre de jeunes (<30ans) ayant eu accès aux capitaux pour le démarrage de leur projet	100	52,87	50,52	43,52	7	5	N/A	N/A	N/A	0	La plupart des demandeurs et donc des bénéficiaires se trouvent dans une tranche d'âge plus élevée.
Part de projets sélectionnés faisant l'objet d'une convention entre partenaires pour leur mise en œuvre	70%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	84%	

Indicateurs Clés

Core Indicator		Initial Base	Final Target	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Remarques
01	Emplois pour les hommes et/ou Femmes	0	1.500			70,58	366,18	722,26	871,76	1.078,6	1.239,88	1.384,77	
04	Nombre de projets de RDT	0	2			2	2	2	2	2	2	2	
08	Nombre de jeunes pousses aidées	0	600		44	110	160	204	263	331	414	573	
09	Emplois aide directe à l'investissement	0	660		95	195	257	296	383	875,5	1.040,8	1.189,3	Succès des projets Brusoc et Open Soon. Ce dernier a eu un délai de démarrage plus long que prévu, mais a connu beaucoup de succès ensuite.
12	Population supplémentaire ayant accès aux réseaux à haut débit	0	2.000			0	0	NA*	NA*	NA*	NA*	NA*	Projet abandonné par son opérateur (projet non conventionné).
27	Nombre de projets consacrés au traitement des déchets	0	1			0	1	1	1	1	1	1	
29	Réhabilitation de surface (km²)	0	0,12			0	0	0	0,02	0,07	0,11	0,18	Projets d'infrastructure sélectionnés pour des surfaces plus importantes qu'estimé.
36	Nombre de projets (éducation)	0	6			8	9	9	9	9	9	9	Plus de projets d'éducation sélectionnés qu'estimé.
37	Nombre d'étudiants bénéficiaires (éducation)	0	15.000			2.143	4.084	6.915	9.298	10.797	13.984	17.171	
39	Nombre de projets garantissant la durabilité et l'attractivité des villes	0	8			4	4	4	4	4	4	4	Le nombre de projets introduits et sélectionnés est inférieur au nombre estimé. L'entièreté de l'enveloppe a par contre été justifiée.

2.1.2 Information financière

	Financement total du programme opérationnel (de l'Union et national)	Base de calcul de la contribution de l'Union (coût public ou total)	Montant total des dépenses éligibles certifiées payées par les bénéficiaires ⁽¹⁾	Participation publique correspondante ⁽¹⁾	Taux d'exécution en %
	a	b	c	d	e = c/a si T ou e = d/a si P
<p><i>Axe prioritaire 1</i> Préciser le Fonds concerné: FEDER - Dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE ⁽²⁾ - Dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER ⁽²⁾ - Dont dépenses pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire ⁽³⁾ - Dont dépenses pour les régions bénéficiant d'un soutien transitoire ⁽³⁾</p>	66.853.818,00	coût public	71.406.705,58	71.406.705,48	107%
<p><i>Axe prioritaire 2</i> Préciser le Fonds concerné : FEDER - Dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE - Dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER - Dont dépenses pour les</p>	36.727.934,00	coût public	40.800.326,58	40.800.326,58	111%

régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire - Dont dépenses pour les régions bénéficiant d'un soutien transitoire					
Axe prioritaire 3 Préciser le Fonds concerné: FEDER - Dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE - Dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER - Dont dépenses pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire - Dont dépenses pour les régions bénéficiant d'un soutien transitoire	4.315.906,00	coût public	4.315.906,00	4.315.906,00	100%
Total général	107.897.658,00		116.522.938,16	116.522.938,16	108%

(¹) Chiffres exprimés de manière cumulative

(²) Remplir ce champ uniquement dans le cas du rapport final d'exécution, lorsque le programme opérationnel est cofinancé par le FEDER ou le FSE, s'il est fait usage de la possibilité prévue à l'article 34, paragraphe 2, du Règlement (CE) n° 1083/2006.

(³) Remplir ce champ uniquement dans le cas du rapport final d'exécution, lorsque le programme opérationnel prévoit un soutien en faveur des régions bénéficiant d'un soutien transitoire et des régions ne bénéficiant pas d'un tel soutien.

Pour les programmes opérationnels bénéficiant d'un financement du FEDER au titre de la dotation spécifique en faveur des régions ultrapériphériques: ventilation des dépenses entre frais de fonctionnement et investissement en infrastructures.

2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie

N° de référence de la Commission : CCI2007BE162PO00 1

Nom du programme : Objectif « compétitivité régionale et emploi » dans la Région de Bruxelles-Capitale en Belgique

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné : 7/12/2015

Thème prioritaire	Forme de financement	Territoire	Activité économique	Localisation	Total
02	01	01	21	BE1	2.371.651,72
08	01	01	04	BE1	1.853.953,88
08	01	01	16	BE1	13.712.642,65
08	01	01	21	BE1	10.331.580,41
09	01	01	18	BE1	915.388,24
43	01	01	21	BE1	1.079.908,07
44	01	01	21	BE1	4.256.766,85
61	01	01	16	BE1	3.865.166,63
61	01	01	22	BE1	1.553.362,34
68	01	01	15	BE1	216.820,86
68	02	01	15	BE1	2.818.594,00
73	01	01	18	BE1	8.549.517,68
73	01	01	20	BE1	649.815,31
77	01	01	20	BE1	3.928.347,47
85	01	01	17	BE1	1.078.977,00
86	01	01	17	BE1	1.078.976,00
Total					58.261.469,08

2.1.4 Participation allouée par groupes-cibles

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a opté pour une concentration territoriale des moyens dans le cadre du Programme opérationnel. Une zone d'intervention prioritaire (ZIP) a été définie sur base du diagnostic et d'une étude urbanistique confirmant que cette zone était la plus fragilisée de la Région. Les projets sélectionnés étaient tous situés dans cette zone ou aux marges de celle-ci.

Les résultats de la programmation montrent un impact positif sur la zone, en termes de création d'emplois mais aussi de réhabilitation urbaine à travers les réalisations d'infrastructures d'envergure qui améliorent sensiblement l'attractivité de la zone et participent à sa cohésion sociale.

En outre, le programme visait particulièrement les publics cibles suivants : les jeunes (-30ans), les femmes, mais aussi les habitants de la ZIP. En renforçant les infrastructures de proximité en lien avec l'emploi et la formation (déploiement des CTA, de Cenforgil, construction de l'espace de formation Belle-Vue, de la Maison de l'Emploi et de Foresthoreca), le public cible de jeunes a été largement concerné (à titre d'exemple dans les CTA, ils ont représenté 63% de la fréquentation). Par ailleurs, le financement de 6 crèches a eu un impact positif sur les femmes, puisque ces places créées en crèche ont permis à de nombreuses mères de suivre une formation ou de chercher un emploi. Ces lieux d'accueil de la petite enfance sont également créateurs d'emplois notamment pour les femmes. Des projets comme Brusoc et Village Finance ont également été des projets pour lesquels les femmes et les demandeurs d'emploi ont été les bénéficiaires prioritaires. Les habitants du territoire du canal (Zone prioritaire) ont été directement impactés par la mise en œuvre des projets, ceux-ci étant tous implémentés dans la zone d'intervention prioritaire (ou ayant un impact sur la zone). Vu le nombre important de projets d'infrastructures, les habitants, les entreprises, les associations, etc de la zone d'intervention prioritaire disposent,

grâce au programme, de 25 infrastructures supplémentaires (espaces de centres d'entreprises, crèches, centres de formation, équipements de recherche...). Plus de 18.000 m² ont ainsi déjà été réhabilités. L'ensemble des projets ont permis la création de plus de 1.300 emplois.

2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée

L'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 a été respecté par l'ensemble des bénéficiaires. Aucune participation n'a donc dû être remboursée et/ou réutilisée suite au non-respect de l'article 57. L'Autorité de Gestion fera le suivi du respect de cet article jusqu'à la fin de la période de pérennité de 5 ans.

Par précaution, l'Autorité de Gestion a cependant décidé de ne plus demander de remboursement auprès de l'UE pour certains boursiers du projet Village Finance qui sont en faillite, en liquidation ou en cessation d'activités endéans les 5 ans de la signature de la convention avec Village Finance. Ce faisant, la Région adopte une attitude de prudence extrême, et même préventive, dans la mesure où le règlement général établit que seules les faillites frauduleuses sont inéligibles (article 57 § 5 de ce même règlement). Vu la durée des procédures légales en cours, la Région n'est pas en mesure d'identifier, parmi les cas recensés, celles qui pourraient s'avérer frauduleuses.

L'impact de cette dé-certification, ainsi que l'impact des corrections financières requises suites aux irrégularités détectées par les autorités de certification et d'audit dans certaines opérations sont compensés par l'overbooking au niveau de la programmation et n'ont donc pas donné lieu à une réutilisation des montants concernés.

En cas de remboursement d'une partie des participations suite à la détection d'irrégularités pour certaines opérations, les montants en question ont été compensés soit par d'autres dépenses de la même opération, soit par l'overbooking au niveau du programme.

2.1.6 Analyse qualitative

Sur les trente-sept projets sélectionnés suite aux deux appels à projets lancés respectivement en 2007 et en 2008, trente-quatre projets sont « conventionnés » depuis novembre 2010 (c'est-à-dire qu'un arrêté de subside du Gouvernement a été approuvé et qu'une convention a été conclue entre le ou les bénéficiaires et le Ministre en charge des Fonds Structurels européens) et trois projets ont été officiellement abandonnés avant même d'être conventionnés.

Le conventionnement des projets s'est fait en sept phases :

- une 1^{ère} phase de six projets, le 17 juillet 2008 ;
- une 2^e phase de quatorze projets, le 6 novembre 2008 ;
- une 3^e phase de cinq projets, le 28 mai 2009 ;
- une 4^e phase de deux projets, le 26 novembre 2009 ;
- une 5^e phase de trois projets, le 16 juillet 2010 ;
- une 6^e phase de trois projets, le 28 octobre 2010 ;
- une 7^e phase d'un projet, le 25 novembre 2010.

Depuis, il n'y a plus eu de conventionnement de projets supplémentaires.

Des trente-quatre projets conventionnés, deux ont été abandonnés :

1. Le projet de « Crèche du Quartier Maison Rouge » a été abandonné par le CPAS de Bruxelles-Ville en 2013. En effet, suite aux difficultés d'achever le projet dans les délais de la programmation FEDER et suite à la non-possibilité d'obtenir une prolongation des délais d'achèvement pour le projet, le CPAS a décidé de réaffecter les surfaces prévues pour la crèche au projet de « Pôle d'activités économiques urbaines », également réalisé dans le bâtiment BYRRH.
2. Fin 2014, la Commune d'Anderlecht a décidé d'abandonner le projet « Crèche Les Tulipes » (décision du 23/12/2014 ; confirmée officiellement à l'Autorité de Gestion début 2015). En effet, le permis d'urbanisme délivré avait fait l'objet d'un recours par des voisins. Le jugement rendu a été défavorable à la Commune, entraînant un retard supplémentaire dans la réalisation de la crèche. Ce retard supplémentaire ne permettait plus au bénéficiaire de se conformer aux délais d'éligibilité de la programmation FEDER 2007-2013.

Le nombre de projets mis en œuvre dans le cadre de la présente programmation s'élève dès lors à trente-deux. L'avancement de ces projets est décrit au point 3, ainsi que dans les fiches projets reprises en annexe.

De ces 32 projets, 2 projets font l'objet d'une demande de prolongation du délai d'achèvement au-delà du 31 mars 2017¹. Il s'agit des projets suivants :

- « Pôle d'activités économiques urbaines », dont la mise en œuvre a encouru des retards à différents stades et pour différentes raisons (voir plus de détails dans la fiche projet en annexe et au point 2.3 'Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face'). De plus, en date du 3 décembre 2014, le CPAS de Bruxelles a décidé de ne pas attribuer le marché de travaux en raison d'un dépassement de budget important mais de revoir le projet afin d'en réduire les coûts. Cette situation entraîne une impossibilité pour le porteur de projet de respecter le délai du 31 mars 2017.
- « Ecole des vétérinaires » dont la mise en œuvre a notamment encouru un retard lié à l'obtention du permis d'urbanisme et un surcoût conséquent du projet (voir plus de détails dans la fiche projet en annexe et dans point 2.3 'Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face'). La fin des travaux est prévue en 2017.

Au point 3 du présent rapport, l'analyse qualitative est développée priorité par priorité.

Impact en matière d'égalité des chances

L'impact en matière d'égalité des chances peut essentiellement être mesuré en fonction des effets attendus de la mise en place des projets sélectionnés. Les projets ci-dessous contribuent à l'amélioration de l'égalité des chances.

Depuis le début de la période de programmation jusqu'en 2015, un total de 237 places d'accueil de la petite enfance ont été créées dans le cadre de 5 projets de crèche. Ces 5 projets ont un impact positif en matière d'égalité des chances, notamment pour les raisons suivantes :

¹ Voir « Décision de la Commission du 20.03.2013 concernant l'approbation des lignes directrices relatives à la clôture des programmes opérationnels adoptés pour bénéficier de l'intervention du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et du Fonds de cohésion (2007-2013) C(2013) 1573 final » point 3.5 & 5.2.8 Projets non opérationnels. Voir aussi annexe 3: Lignes directrices relatives à la clôture 2007-2013.

- Les places d'accueil sont prioritairement accordées à la population de la ZIP. En effet, plus du tiers des enfants bénéficiant d'une place au sein des crèches sont issus de ménages de la ZIP.
- Un quart des mères des enfants inscrits dans les crèches est demandeur d'emploi, un autre quart dépend du régime du CPAS ou est en formation : les places d'accueil créées permettent aux parents (notamment les mères) de suivre non seulement une formation mais également de chercher du travail.
- Il s'agit de projets créateurs d'emplois, notamment pour des femmes (94% des employés dans les crèches sont des femmes), dont 40% habitent la ZIP.
- Ces projets sont également des centres de formation destinés à qualifier les stagiaires (principalement des femmes) dans le domaine de la petite enfance.

Les projets de Centres de Technologies Avancées sont aussi parfaitement intégrés dans la logique de permettre à chacun de trouver sa place sur le marché du travail. C'est ainsi que près de 17.171 personnes ont été formées en 2015. Parmi elles, 63 % étaient des jeunes de moins de 25 ans, 50% de femmes, 48% habitent la ZIP. Ces chiffres démontrent combien ces projets s'intéressent donc aux personnes les plus fragilisées (femmes, jeunes, personnes de quartiers moins favorisés).

Le projet porté par la S.A. BRUSOC vise la création de petites et de très petites entreprises par l'octroi de prêts et soutient les personnes en situation d'exclusion bancaire et désireuses de monter une activité économique. Depuis le début de la programmation, cette action est notamment dirigée vers les demandeurs d'emploi et les femmes, qui représentent respectivement environ un tiers et un quart des bénéficiaires atteints par BRUSOC. Afin d'offrir une égalité parfaite entre tous les candidats, BRUSOC a mis en place l'accompagnement pré-crédation depuis de nombreuses années déjà. BRUSOC prend en charge la rédaction et l'élaboration du projet pour un(e) candidat(e) qui ne maîtrise pas correctement l'écrit. La seule condition exigée est que le/la candidat(e) dispose des compétences pour mener à bien son projet professionnel.

Depuis le début de la programmation :

- Part des femmes dans les entrepreneurs soutenus : 29%
- Part des jeunes (moins 30 ans) ayant eu accès aux capitaux pour le démarrage de leur projet parmi les entrepreneurs soutenus : 11%
- Emploi créé pour les habitants de la ZIP : 799,5 emplois
- Nombre de jeunes pousses aidées : 297 entreprises soutenues

Le projet « Village Finance », dans le cadre duquel 116 bourses ont été octroyées pour la création :

- o De très petites entreprises dont le porteur était en situation d'exclusion bancaire (81 bourses) ;
- o D'entreprises d'économie sociale et de business vert (34 bourses) ;
- o D'entreprises alliant objectifs d'économie sociale à une activité de construction durable (une bourse) ;

a quant à lui octroyé la totalité des bourses au démarrage d'une activité à un public fragilisé d'exclus bancaires, dont 37% des bénéficiaires étaient des femmes, 64% des demandeurs d'emploi.

2.2 Informations sur la conformité au droit communautaire

En date du 28 mai 2009, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le Vade-mecum destiné aux porteurs de projet. Ce Vade-mecum constitue les règles nationales d'éligibilité des dépenses. Le 12 septembre 2013 le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté des modifications du Vade-

mecum des porteurs de projet et allongé les délais d'éligibilité des dépenses dans le respect des délais prévus par le Règlement (CE) 1083/2006.

La décision de la Commission du 19 décembre 2013 relative à l'établissement et à l'approbation des orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer par la Commission aux dépenses financées par l'Union dans le cadre de la gestion partagée en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics a été appliquée dès 2014.

Au cours de la programmation, la mise en œuvre du programme opérationnel n'a pas soulevé de problème d'incohérence ou de contradiction avec le droit communautaire.

Aucune modification réglementaire ayant un impact significatif n'est intervenue pendant la programmation ni n'a nécessité de modification dans les documents de gestion de la programmation.

Les lignes de conduite adoptées pour la clôture des projets ont été suivies en conformité avec la Décision C(2013) 1573 final de la Commission du 20 mars 2013.

2.3 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Avancement des projets

Afin de permettre un **suivi optimal** des projets et des problèmes rencontrés lors de leur mise en œuvre, l'Autorité de Gestion a veillé à assurer un contact régulier avec les porteurs de projets et à organiser les Comités d'accompagnement (en présence du porteur de projet, du cabinet du Ministre compétent et de l'administration régionale compétente) au minimum une fois par an. Le nombre de Comités a augmenté en cas de nécessité, notamment afin de permettre un meilleur avancement du projet, par exemple en cas de blocages et de retards importants hypothéquant le bon avancement physique et financier du projet. Le cas échéant, un suivi plus rapproché des projets a été réalisé en augmentant les contacts formels et informels entre les porteurs de projet et l'Autorité de Gestion et des pistes apportant des solutions aux problèmes auxquels les bénéficiaires devaient faire face, ont été cherchées et analysées.

En outre, les porteurs de projet ont été fortement incités par l'Autorité de Gestion à contacter, au préalable et en cours de projet, les organismes compétents (p.ex. l'administration régionale de tutelle sur les communes, les différents organismes intervenant dans les procédures de permis d'urbanisme, permis uniques -en cas de bâtiments classés- et permis d'environnement) pour qu'ensuite des retards ne soient pas encourus lors des procédures et que les avis et les décisions (par exemple d'octroi ou d'approbation) puissent être pris dans les meilleurs délais. Dans ce cadre, un courrier a été adressé aux porteurs de projet concernés par le Ministre compétent.

Pour la programmation 2007-2013, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale avait opté pour une concentration des moyens sur un nombre limité de projets, majoritairement de grands **projets d'infrastructure**. En effet, des trente-deux projets, vingt-cinq sont des projets d'infrastructure dont dix-sept de construction ou de rénovation et huit d'aménagement et d'équipement (avec parfois une phase préalable de travaux). Ce type de projets se caractérise par des étapes de démarrage assez longues (procédures d'acquisition, réalisation des études, demandes de permis d'urbanisme ou de permis unique, passation de marchés publics, bâtiments classés...) souvent alourdies par des procédures administratives en cas d'organismes public (p.ex. les

procédures de tutelle des communes). De plus, dans plusieurs cas, des obstacles ont dû être surmontés, p.ex. dans le cadre de l'acquisition d'un bien ou encore afin de combiner, en cas d'intervention sur des bâtiments classés, le respect des exigences en matière de protection du patrimoine avec la bonne performance énergétique des bâtiments. La grande majorité de ces projets d'infrastructure a par conséquent connu des retards, parfois importants, lors de leur démarrage et de leur mise en œuvre.

Les projets de crèche Maison rouge du CPAS de Bruxelles et Les Tulipes à Anderlecht ont été abandonnés par leurs porteurs de projet étant donné qu'il s'était avéré impossible de respecter les délais du 31/12/2015 et du 31/03/2017 à cause des différents retards encourus lors de leurs mise en œuvre.

Les projets « Greenbizz » de Citydev et « Competentiecentrum duurzaam bouwen » du CSTC ont été confrontés à un incendie criminel en 2015 et ont ensuite pu bénéficier d'une prolongation exceptionnelle pour force majeure du délai ultime d'éligibilité des dépenses du 31/12/2015 au 31/07/2016.

Par conséquent, lors de la clôture du programme, quinze des projets de construction ou de rénovation sont déjà achevés et opérationnels et l'opérationnalité des investissements confirmée pour l'ensemble des projets, à l'exception des projets « École des Vétérinaires » et « Pôle d'activité économique urbaine », dont les travaux (respectivement dans l'ancienne École des Vétérinaires d'Anderlecht et dans l'ancien bâtiment « Byrrh ») pour lesquels un délai supplémentaire de deux ans avant d'être opérationnel s'avère nécessaire (voir plus de détail ci-dessous).

Par ailleurs, les **projets « pilotes »** et innovants de la programmation (p.ex. « Esprit d'entreprendre », « Marketing urbain », « Brussels Greenfields » et « Pôle d'innovation commerciale / Open Soon ») ont été confrontés à des problèmes lors de leur démarrage. Des réorientations des actions à mener ont eu lieu afin d'améliorer leur mise en œuvre. Lors des réunions des Comités d'accompagnement, l'Autorité de Gestion a ainsi aidé les porteurs de projet à réorienter leur projet et à optimiser leur avancement. Cependant, certains de ces projets (notamment « Brussels Greenfields » et « Pôle d'innovation commerciale / Open Soon ») n'ont pas atteint leurs objectifs initiaux et leur consommation financière est restée moins importante qu'estimée initialement (voir plus de détail au point 3).

Vu les délais, souvent considérables, des procédures de demande de permis d'urbanisme ou de permis unique (pour les bâtiments classés) et les retards importants encourus suite à ces procédures, l'Autorité de Gestion a entrepris la démarche de prendre contact de manière directe et régulière avec les administrations et les cabinets ministériels concernés. Ceci afin de pouvoir mieux accompagner les porteurs de projet, d'assurer un suivi direct et rapproché des demandes de permis d'urbanisme et de permis unique et de rappeler à ces administrations et cabinets les échéances de la programmation FEDER, supposant la nécessité du bon avancement physique et financier des projets.

Pour les dossiers de permis les plus complexes, des réunions rassemblant l'ensemble des acteurs concernés ont été organisées (porteur de projet, bureau d'études, Autorité de gestion, directions de l'urbanisme et des monuments et sites de l'administration régionale, Commission royale des Monuments et des Sites, cabinets ministériels compétents en matière d'urbanisme et de monuments et sites). Des comités d'accompagnement supplémentaires ont été organisés par l'Autorité de Gestion afin de faire un suivi plus rapproché des projets rencontrant des difficultés de mise en œuvre et des retards importants.

En conséquence des retards susmentionnés,

- Le rythme de justification des dépenses imposé par la Commission européenne à travers la règle dite « n+2 » n'a pas toujours pu être respecté. L'enveloppe des fonds FEDER attribuée au programme a ainsi diminué de 57.592.465 EUR à 53.948.829 EUR et les montants suivants, pour un total de 3.643.636,11 EUR ont fait l'objet d'un dégageant d'office :
 - o 662.444,11 EUR au 31 décembre 2012
 - o 2.590.730 EUR au 31 décembre 2013,
 - o 390.462 EUR au 31 décembre 2014 ;
- Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé, en date du 18 juillet 2013, **de prolonger les délais d'éligibilité des dépenses** (d'investissement et de fonctionnement) jusqu'**au 31 décembre 2015** (date ultime de paiement des factures) pour tous les projets en retard, afin qu'ils puissent réaliser leurs dépenses endéans la période d'éligibilité et atteindre les objectifs prévus.

Relevons enfin que plusieurs projets ont nécessité des besoins financiers plus importants que prévu et que des **subsides complémentaires** leur ont été octroyés afin de poursuivre leur bon avancement. En effet, afin d'optimiser l'utilisation des fonds FEDER et

- vu l'impossibilité pour certains porteurs de projet de respecter les délais de dépenses imposés pour une partie de leurs dépenses, entraînant ainsi la révision de leur budget à la baisse,
- l'abandon, voire la non-réalisation de certains projets (voir détail ci-dessus),

des fonds FEDER+Région ont pu être réaffectés à des projets qui devaient faire face à des coûts supplémentaires.

Projets non opérationnels

Deux projets font l'objet d'une **demande de prolongation du délai d'achèvement au-delà du 31 mars 2017**, de manière exceptionnelle, comme prévu dans « *l'Annexe à la décision de la Commission modifiant la décision C(2013) 1573 concernant l'approbation des lignes directrices relatives à la clôture des programmes opérationnels adoptés pour bénéficier de l'intervention du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et du Fonds de cohésion (2007-2013)* ».

Ces deux projets ont connu des retards, principalement à cause de raisons externes :

- **“Pôle d'activités économiques urbaines”, du CPAS de la Ville de Bruxelles**

Le projet « Pôle d'activités économiques urbaines » a accumulé les retards dans son élaboration puis dans sa mise en œuvre. Rappelons que le bâtiment devait accueillir, outre le pôle d'activités économiques urbaines, la crèche de quartier « Maison Rouge ». Les études préalables menant au dépôt des demandes de permis d'urbanisme ont pris plus de temps que prévu. Ces demandes ont été introduites en janvier et février 2012, le porteur de projet misant sur l'octroi des permis pour la fin de l'année 2012, soit un délai jugé réaliste par l'administration de l'Urbanisme. S'agissant d'un bâtiment classé, l'avis de la Commission des Royale des Monuments et Sites était requis, or cet avis s'est avéré être défavorable sur des aspects essentiels du projet, bien que l'administration et la Commission Royale des Monuments et des Sites aient été associées tout au long du processus d'élaboration du projet. Malgré une révision fondamentale du projet, le permis d'urbanisme a été refusé en mars 2013. Moyennant des adaptations conséquentes, un nouveau permis a été délivré en mars 2014. Entretemps, le projet de crèche ayant été abandonné, une modification du permis a dû être demandée, le permis modificatif a été délivré en octobre 2014. Le CPAS de Bruxelles a ensuite rencontré des difficultés dans

l'attribution du marché de travaux, la seule offre reçue étant supérieure de 15 % aux estimations du CPAS et jugée dès lors inacceptable par le CPAS. Le marché n'a donc pas été attribué. Pour ne pas perdre la totalité du subside FEDER / RBC, le CPAS a revu considérablement le projet en réduisant ses ambitions au niveau de la rénovation mais en gardant les activités prévues (pas de modification structurelle, pas d'ajout de niveaux intérieurs, réduction des objectifs en termes de performances énergétiques). Un nouveau permis d'urbanisme a été obtenu en septembre 2016 et un nouveau marché de travaux attribué. Les travaux ont commencé en novembre 2016 et les lieux seront opérationnels pour le 1er trimestre 2019. L'Autorité de gestion suit de près l'évolution des travaux et du projet.

- **École des Vétérinaires (Espace Lumière), de la Commune d'Anderlecht**

Les objectifs de ce projet sont :

- La rénovation basse énergie d'un bâtiment classé ;
- La création d'un hôtel d'entreprises comprenant 6 espaces d'accueil pour entreprises, 1 salle de conférences et de projection et 1 salle polyvalente d'exposition.

Début 2017, les travaux pour ce projet sont encore en cours. Les travaux ont pris du retard pour plusieurs raisons :

- Des difficultés pour l'obtention du permis d'urbanisme : près de 3 années se sont écoulées entre le début des discussions avec les instances impliquées dans l'instruction du dossier de rénovation et la délivrance du permis d'urbanisme pour la rénovation intérieure.
- Des relations difficiles avec la copropriété privée du terrain : pour des raisons peu compréhensibles, une partie de la copropriété a adopté une position d'hostilité au projet dès le départ, ce qui a surtout bloqué l'exécution de certains postes de la phase de gros-œuvre des travaux.
- Une coordination compliquée entre les entrepreneurs en charge de la rénovation intérieure et ceux de la restauration extérieure.

Depuis fin 2015, l'Autorité de Gestion organise un Comité d'Accompagnement tous les 2-3 mois avec la Commune d'Anderlecht, afin d'assurer un suivi rapproché du projet. Selon le planning actuel, les travaux seront finalisés en été 2017. La Commune a déjà engagé ENTRAKT (par un contrat de concession, signé fin décembre 2016) pour l'exploitation du bâtiment et le projet sera complètement opérationnel avant le 31 mars 2019.

L'Autorité de Gestion continue à assurer un suivi très strict de ce projet.

Les deux conditions, pour faire appel à cette exception, sont remplies :

1. **Le coût total de chaque projet doit s'élever à au moins 5 millions EUR**

- Le coût total du projet « Pôle d'activités économiques urbaines » est de 18.763.094,10 EUR ;
- Le coût total du projet « Ecole des Vétérinaires » est de 11.448.620,30 EUR.

2. **La contribution des Fonds à ces projets non opérationnels ne peut pas représenter plus de 10% de l'enveloppe totale allouée au programme**

- Le montant certifié pour le projet « Pôle d'activités économiques urbaines » s'élève à **4.788.157,57 EUR** ;
- Le montant certifié pour le projet « Ecole des Vétérinaires » s'élève à **6.001.608,23 EUR** ;
- Le montant total certifié pour ces deux projets s'élève à **10.789.765,80 EUR**.

Afin de respecter la présente condition, le total des montants certifiés pour ces deux projets a été plafonné à 10% de l'enveloppe totale allouée au programme, soit à **10.789.765,80 EUR**. La contribution des Fonds à ces projets ne représente ainsi pas plus de 10% de l'enveloppe totale allouée au programme. Ce montant correspond bien à des dépenses éligibles, donc à des dépenses effectivement encourues pour le 31 décembre 2015 au plus tard (dépenses engagées et payées pour des prestations réelles).

Contrôles et audits

Etant donné que dans son rapport annuel d'audit du 31/12/2013, l'Autorité d'audit avait conclu que le fonctionnement des Autorités de gestion et de certification nécessitait « des améliorations de nature substantielle » (notamment vu les délais trop courts pour permettre à l'Autorité de certification d'effectuer ses contrôles correctement) et étant donné que le taux d'erreur de l'échantillonnage aléatoire audité par l'Autorité d'audit s'élevait à 6,23% (et dépassait donc le seuil critique de 2%), la Commission européenne a informé la Région dans son courrier du 20/02/2014 de **l'interruption du délai de paiement**. De plus, elle a demandé aux Autorités de gestion et de certification de prendre des mesures correctrices afin d'améliorer le système de gestion et de contrôle du programme. L'interruption du délai de paiement a pu être levée suite aux mesures prises par les autorités et l'application de corrections financières aux dépenses certifiées en 2013 (des corrections individuelles, ainsi qu'une correction financière forfaitaire de 5% des dépenses certifiées des projets non audités par l'Autorité d'audit).

Afin d'améliorer le système de gestion et de contrôle de l'Autorité de gestion, une augmentation substantielle des effectifs de la Cellule FEDER (cadre initial de 11 personnes augmenté à d'abord 14 personnes et ensuite à 23 ETP) a été décidée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (voir ci-dessous). Cette augmentation permet à la Cellule FEDER de réaliser désormais sa mission de façon adéquate et en continuels progrès. La Cellule FEDER est par ailleurs composée d'agents ayant des profils différents, complémentaires (comptables, gestionnaires de projet spécialisés, juristes...). En cas de besoin, la Cellule FEDER peut également faire appel à un bureau d'avocats externe spécialisé notamment en marchés publics et aides d'état.

L'autorité de Gestion contrôle d'ailleurs de manière exhaustive l'ensemble des dépenses encourues par les bénéficiaires. Ce contrôle intègre également un contrôle de l'ensemble des marchés publics (sur base de la note de guidance en matière de corrections financières forfaitaires de la Commission européenne), ainsi que minimum un contrôle sur place par projet et par bénéficiaire de la réalité des dépenses et de l'opérationnalité du projet, de leurs procédures, de la comptabilité, des documents originaux ... La Cellule FEDER travaille sur base de procédures internes et de check-list qui sont actualisées quand nécessaire et qui permettent à l'équipe d'effectuer les contrôles correctement.

Depuis l'audit de système de 2013, l'Autorité de Gestion a d'ailleurs veillé à transmettre les propositions de certification à l'Autorité de Certification dans les délais prévus afin de lui laisser le temps de réaliser ses contrôles.

Les rapports de contrôle ont systématiquement été transmis au plus tard dans le cadre de la proposition de certification.

Dans le cadre de son **audit de système** de la gestion et du contrôle de l'Autorité de Gestion de 2015, l'Autorité d'Audit a émis un résultat moyen de 2 sur son échelle de notation, soit un « **Fonctionnement correct nécessitant encore des améliorations de nature non substantielle** ».

Le rapport et l'avis annuel de l'Autorité d'Audit du 31/12/2015 concluait à un taux d'erreur dépassant le seuil de 2%, mais ne recommandait qu'une correction des erreurs individuelles ; une extrapolation du taux d'erreur aux dépenses non auditées n'étant pas jugée nécessaire.

Sur base de ce rapport et de l'avis annuel de l'Autorité d'Audit du 31/12/2015, la Commission européenne a, dans son courrier du 14 mars 2016, cependant informé la Région de l'interruption du délai de paiement suite au taux d'erreur de 6,87% détecté lors des audits de projet, demandant la correction des erreurs individuelles, ainsi qu'une correction financière forfaitaire des dépenses certifiées en 2014 et 2015.

Suite à cette interruption, la Région de Bruxelles-Capitale a :

- Appliqué l'ensemble des corrections individuelles recommandées par l'Autorité d'Audit ;
- Extrapolé le taux d'erreur aux dépenses (certifiées en 2014) non auditées ;
- Marqué son accord sur la correction par extrapolation des dépenses certifiées en 2015 (cette correction aura lieu lors de la clôture du programme pour le 31/03/2017 étant donné qu'avant, il n'était pas encore possible de calculer le taux d'erreur des dépenses certifiées en 2015 ; en effet les audits de projet y afférents n'ont eu lieu qu'en 2016) ;
- Pris les mesures nécessaires afin d'améliorer ses systèmes de gestion et de contrôle pour les programmations 2007-2013 et 2014-2020.

Etant donné que le taux d'erreur des dépenses certifiées en 2015 est encore en cours de fixation, l'interruption du délai de paiement ne pourra être levée que suite à la clôture du programme. Comme précisé ci-dessus, la Région a déjà mis en œuvre les autres corrections et actions demandées par la Commission européenne et elle a également marqué son accord sur les corrections à apporter aux dépenses certifiées en 2015.

Les améliorations complémentaires apportées au système de gestion et de contrôle sont notamment les suivantes :

- La mise en œuvre du renforcement de la cellule FEDER qui a commencé en 2015, mais qui a continué en 2016 ;
- L'optimisation des contrôles notamment par :
 - o l'amélioration des check list de contrôle de premier niveau et de contrôle des marchés publics ;
 - o le double contrôle de premier niveau et des marchés publics (mis en œuvre systématiquement grâce au renfort de l'équipe) ;
 - o la formalisation de la validation des contrôles.

Il est d'ailleurs à noter que la Région a systématiquement appliqué les recommandations de corrections financières formulées par l'Autorité d'audit et que l'ensemble des montants concernés a été dé-certifié par l'Autorité de certification.

Suite à la recommandation en 2014 de l'Autorité d'audit de retirer l'ensemble des dépenses passées, présentes et à venir relatives au projet de crèche « Station » de la Commune de Saint-Josse de la certification, plus aucune dépense encourue dans le cadre de ce projet n'a été certifiée auprès de la Commission européenne malgré le fait que :

- l'enquête judiciaire en cours ne porte pas sur les marchés publics du projet ;
- une partie des dépenses porte sur l'acquisition du bien.

Suite à cette non-certification des dépenses et vu le fait que l'article 95 du règlement général ne s'applique pas au projet de crèche « Station », la Région a subi une dernière perte de fonds FEDER suite à l'application de la règle de dégagement d'office n+3 au 31/12/2014.

Questions juridiques

L'Autorité de gestion et la Cellule FEDER sont régulièrement confrontées à des questions d'ordre juridique soulevées :

- lors de l'exercice de ses missions : suivi général de la programmation, suivi particulier des projets et contrôle des subventions, contrôle des marchés publics réalisés par la Cellule FEDER dans le cadre de ses missions, contrôle des marchés publics passés par les porteurs de projets, analyse des aides d'Etat
- par la réception des rapports des autres autorités : autorité de certification des dépenses, autorité d'audit (contrôle externe des dépenses par le corps interfédéral belge de l'Inspection des Finances), nécessitant des réponses aux irrégularités éventuelles constatées.

Afin de répondre le plus efficacement possible à ces questions, l'équipe juridique de la Cellule FEDER a été renforcée et un marché de services de conseil juridique a été conclu, avec pour objet principal les missions d'avis et de conseils juridiques et de représentation en justice. En outre, le renfort de l'équipe juridique de la Cellule FEDER permet de mieux analyser en interne les différentes questions juridiques et de disposer d'une expertise en interne, notamment en matière de marchés publics et d'aides d'état. Les juristes, ainsi que d'autres membres de la Cellule ont suivi plusieurs formations dans ces domaines, organisées par le SPRB ou par des organismes spécialisés externes. Le marché de services de conseil juridique permet de faire appel à des experts externes en matière de marchés publics, aides d'état..., ainsi que d'avoir un renfort temporaire le cas échéant.

L'analyse et la vérification du respect des règles en matière d'aides d'état a également été réalisée en associant la personne en charge de l'analyse des plans financiers des projets générant des recettes.

Effectifs de la Cellule FEDER

La cellule FEDER, créée en 2007 afin de coordonner et gérer la programmation FEDER 2007-2013 en Région de Bruxelles-Capitale, était initialement composée de 11 personnes.

En date du 3 avril 2014, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le recrutement de deux agents de niveau A, ainsi que d'un agent de niveau B afin de renforcer la Cellule et d'augmenter son cadre à 14 personnes.

De plus, en date du 13 novembre 2014, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'un renfort d'un total de 10 ETP de niveau A, ainsi que de la désignation d'un directeur et d'un premier attaché. Le cadre de la cellule est ainsi de 23 ETP.

Fin 2016, la Cellule FEDER était composée de 19 personnes, soit 17,7 ETP.

2.4 Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel²

Dans quel contexte socio-économique le programme FEDER 2007-2013 a-t-il été mis en œuvre ? Ce chapitre se propose d'analyser la manière dont ce contexte a évolué entre 2007 et 2015. L'analyse se fera sous deux angles :

- Dans un premier temps, l'évolution de l'activité économique et de l'emploi sera analysée entre 2007 et 2015 pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale (chapitre 1).
- L'IBSA se concentrera dans un deuxième temps sur la zone d'intervention prioritaire³ (ZIP par la suite). L'évolution socio-économique de la zone entre 2007 et 2015 sera plus particulièrement analysée par rapport aux principaux enjeux figurant dans le Programme Opérationnel FEDER « Objectif 2013 » (chapitre 2).

Chapitre I – Évolution globale du contexte socio-économique bruxellois⁴

I.1 Évolution de l'activité économique de la Région de Bruxelles-Capitale

Entre 2007 et 2015, le **PIB bruxellois** en volume⁵ a augmenté d'à peine 0,4 % par an en moyenne. Il s'agit d'une croissance faible comparée aux performances enregistrées par le passé. De 1993 à 2007, Bruxelles a par exemple enregistré une progression de l'activité économique de 2,0 % par an. La croissance du PIB bruxellois sur la période 2007-2015 est par ailleurs inférieure à celle de l'ensemble de la Belgique (+1,0 % par an).

Cette période a été marquée par une crise – d'abord financière, puis économique – d'ampleur internationale, survenue en 2008/2009, qui a lourdement pesé sur l'évolution de l'activité économique, que ce soit au niveau bruxellois ou belge. Cette crise majeure s'est traduite par une forte contraction du PIB à Bruxelles en 2009 (-2,5 %) mais a aussi donné lieu à une série de répliques dont l'impact s'est fait sentir sur plusieurs années (voir graphique 1). En effet, la reprise observée à Bruxelles en 2010 et 2011 ne s'est pas confirmée, laissant la place à une nouvelle période de récession les deux années suivantes (notamment un recul du PIB de 1,1 % en 2013). Il a fallu attendre 2014 et 2015 pour retrouver une croissance de l'activité économique plus soutenue mais qui reste néanmoins modérée. Avec une hausse du PIB ne dépassant pas 1 % ces deux dernières années, Bruxelles reste en deçà de la croissance belge qui tourne autour de 1,4 %.

² Chapitre rédigé par l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

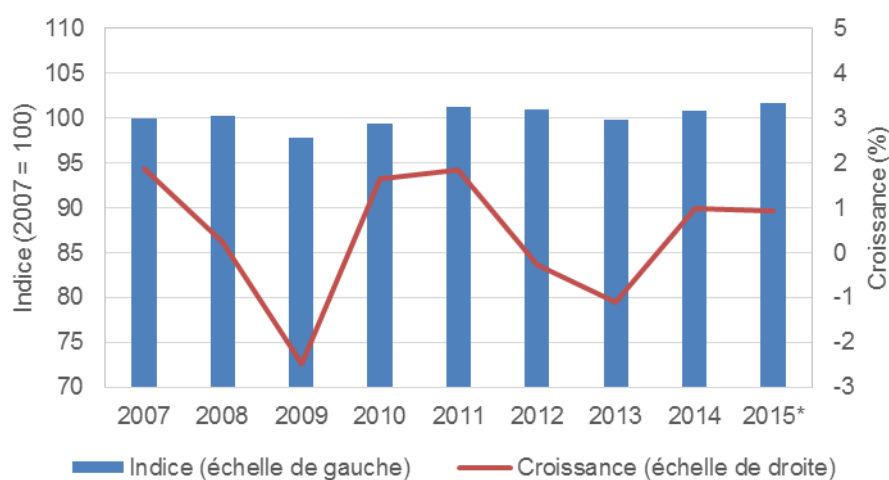
³ Sur base du « principe de concentration », la zone éligible au cofinancement FEDER regroupe « les quartiers les plus fragilisés de la Région dont le périmètre est délimité au niveau des secteurs statistiques ». La zone ZIP correspond à 9,2 % de la surface régionale (source : Monitoring des quartiers – IBSA).

⁴ Source : BFP, IBSA, IWEPS, SVR, Perspectives économiques régionales 2016-2021, juillet 2016. Les données relatives au PIB et à l'emploi intérieur bruxellois commentées ici constituent des observations jusqu'en 2014 et des projections pour 2015.

⁵ L'évolution en volume d'un agrégat économique (le PIB, par exemple) mesure l'évolution de ce dernier en termes réels, c'est-à-dire avec correction de l'effet de l'inflation.

Le graphique 1 montre clairement que la succession d'épisodes de croissance négative ou faible depuis 2008 implique que le niveau du PIB bruxellois en volume attendu en 2015 n'a que peu évolué par rapport à celui de 2007. Sur cet intervalle, le PIB bruxellois a progressé d'à peine 1,7 %. En comparaison, le PIB belge a augmenté de 5,9 % entre ces deux années. La crise financière et économique et ses suites ont donc davantage affecté l'activité économique à Bruxelles par rapport à l'ensemble du pays. En particulier, la Belgique n'a pas connu de nouvelle récession en 2012 et 2013 (seulement une quasi-stagnation) et la reprise en 2014 et 2015 y a été plus marquée. La croissance économique bruxelloise plus faible peut s'expliquer, en partie, par le fait que Bruxelles a moins profité de la hausse de la demande extérieure adressée à la Belgique, par rapport aux deux autres régions (surtout la Flandre, laquelle représente près de 70 % des exportations belges).

Graphique 1 : Évolution du PIB en volume de la Région de Bruxelles-Capitale



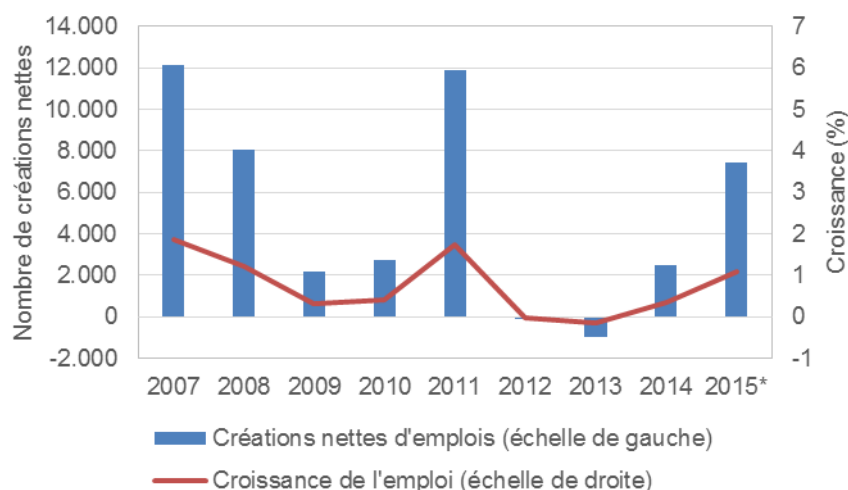
Source : BFP, IBSA, IWEPS, SVR – HERMREG

* 2015 = année de projection

I.2 Évolution du marché du travail bruxellois

Près de 34 000 emplois ont été créés à Bruxelles en termes nets entre 2007 et 2015, faisant passer l'emploi intérieur bruxellois à un peu plus de 698 000 personnes cette dernière année. Cela représente 15 % de l'emploi en Belgique. En moyenne, le nombre de travailleurs occupés à Bruxelles a progressé de 0,8 % par an sur la période 2007-2015, soit un peu plus rapidement qu'au niveau national (+0,7 %).

Graphique 2 : Évolution de l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale



Source : BFP, IBSA, IWEPS, SVR – HERMREG
 * 2015 = année de projection

Les différentes mesures de soutien à l'emploi mises en place suite à la crise financière et économique de 2008/2009 ont notamment permis de maintenir l'emploi bruxellois, même au plus fort de la récession (voir graphique 2). Par contre, le prolongement de la crise à travers les répliques sur l'activité économique observées en 2012 et 2013 a fini par peser sur les créations nettes d'emplois. Celles-ci ont été proches de zéro, si bien que le nombre de travailleurs à Bruxelles a pratiquement stagné ces deux années. L'emploi est ensuite reparti à la hausse à la faveur de la légère amélioration de l'environnement économique, d'abord timidement en 2014 et de façon plus marquée en 2015. Environ 7 500 emplois supplémentaires sont ainsi attendus en Région bruxelloise en 2015, ce qui correspond à une augmentation de 1,1 % par rapport à l'année précédente. L'essentiel des créations nettes d'emplois au cours de la période 2007-2015 ont eu lieu dans trois branches d'activité : « santé et action sociale », « administration publique et éducation » et surtout « autres services marchands ». Ce dernier secteur regroupe une grande diversité d'activités, comme par exemple l'édition, l'audiovisuel, la publicité, les services informatiques, le conseil et la consultance, les services administratifs et de soutien ou encore les activités immobilières, comptables, juridiques, scientifiques et techniques.

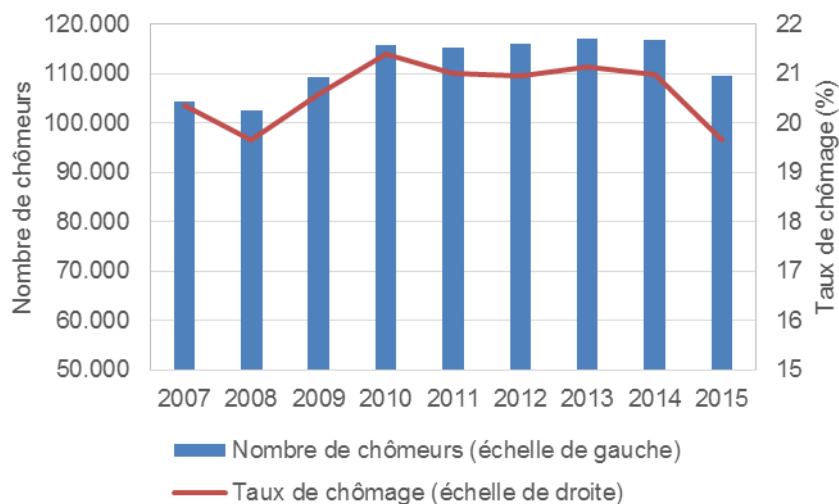
En matière de chômage⁶, le graphique 3 montre que le nombre de chômeurs à Bruxelles a fortement progressé entre 2008 et 2010, augmentant d'environ 13 000 unités et faisant passer le taux de chômage à 21,4 %. Le nombre de Bruxellois au chômage est ensuite resté à un niveau élevé et a même continué de grimper pour atteindre un pic d'un peu plus de 117 000 personnes en 2014.

La situation sur le front du chômage s'est améliorée à partir de 2015. Les projections tablent en effet sur une embellie du marché du travail en 2015, avec une croissance plus vigoureuse de l'emploi intérieur à Bruxelles (voir point précédent) mais aussi de la population bruxelloise en emploi. Outre ces facteurs économiques, il faut souligner que diverses modifications légales ont eu une incidence sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois inoccupés. C'est le cas notamment de la réforme du système des allocations d'insertion dont l'octroi est désormais limité à trois ans. Cette réforme a eu un impact particulièrement important à Bruxelles, se traduisant par la sortie d'un nombre élevé de personnes des chiffres du chômage. Dans ces conditions, le nombre de

6 Selon le concept utilisé par le Bureau fédéral du Plan, les chiffres du chômage analysés ici concernent les demandeurs d'emploi repris dans les sources administratives auxquels on ajoute les chômeurs âgés.

chômeurs bruxellois a effectivement diminué de façon marquée en 2015. Il a ainsi perdu 7 500 unités par rapport à l'année précédente pour repasser sous la barre des 110 000 personnes. Le taux de chômage a reculé à 19,7 %, retrouvant son niveau de 2008. À titre de comparaison, le taux de chômage belge s'élève à 11,9 % en 2015.

Graphique 3 : Évolution du chômage en Région de Bruxelles-Capitale



Source : BFP, IBSA, IWEPS, SVR - HERMREG

Chapitre II – Contexte socio-économique et environnemental de la zone d'intervention prioritaire

L'analyse du contexte socio-économique et environnemental de la ZIP est abordée sous cinq angles : la démographie, les revenus, la démographie des entreprises, le marché du travail, et, enfin, l'environnement.

La ZIP est définie à partir d'une agrégation de secteurs statistiques, soit l'entité administrative la plus fine qui existe. Toutes les statistiques disponibles au niveau régional ou communal ne le sont pas nécessairement au niveau des secteurs statistiques, étant donné entre autres des difficultés de récoltes d'information. De plus, lorsqu'elles existent à ce niveau, les données sont généralement disponibles après un délai de plusieurs années, ne permettant dès lors pas toujours une analyse des évolutions les plus récentes.

En l'absence de données déclinées au niveau des secteurs statistiques, l'IBSA mènera une analyse portant sur les communes englobant la zone⁷ voire, en l'absence de toute donnée infrarégionale, sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

II.1 Contexte démographique

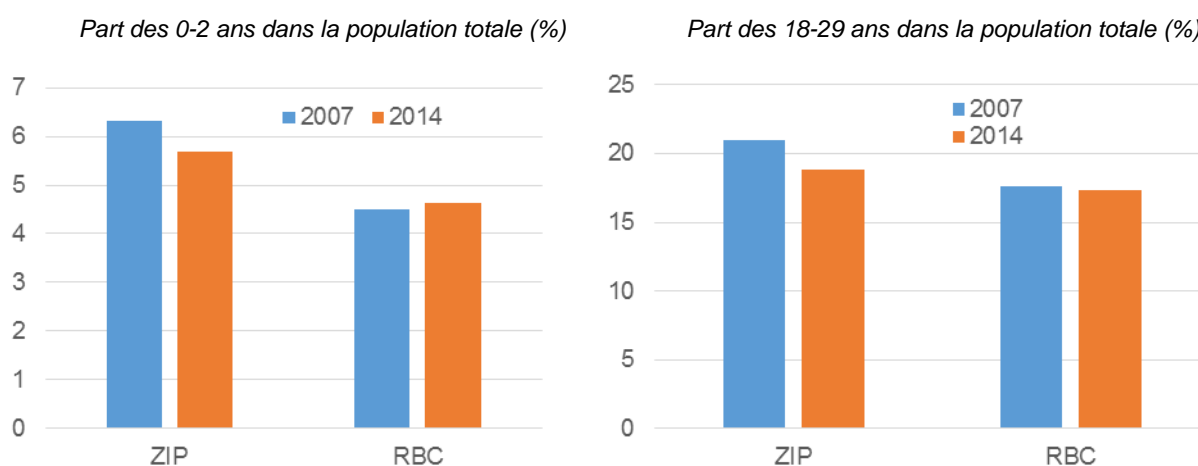
Après plusieurs décennies de déclin démographique, la Région de Bruxelles-Capitale enregistre depuis le milieu des années 1990 un nouvel essor, particulièrement important au tournant des années 2010. Ce renversement de

⁷ Soit Anderlecht, Bruxelles, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek.

tendance est dû au solde migratoire international, qui compense largement le solde migratoire avec les deux autres régions, négatif depuis plusieurs décennies.

Ces **flux migratoires internationaux**, très prégnants, ont eu un effet radical sur la structure par âge de la population de la Région de Bruxelles-Capitale, la rajeunissant fortement. Ainsi, la forte augmentation du nombre de jeunes femmes en âge de procréer a entraîné une hausse sensible de la natalité, dont l'intensité dépasse largement la mortalité depuis quelques années. De cette conjonction d'éléments démographiques résulte une croissance de 12,8 % de la population bruxelloise entre 2007 et 2014. Cette augmentation est encore plus marquée dans la zone d'intervention de la ZIP, qui gagne près de 27 000 habitants en 7 ans, soit une croissance de 16,6 %, faisant passer la population de 161 578 à 188 327 habitants entre 2007 et 2014.⁸

Graphique 4 : Parts des 0-2 ans et des 18-29 ans dans la population totale, 2007 et 2014



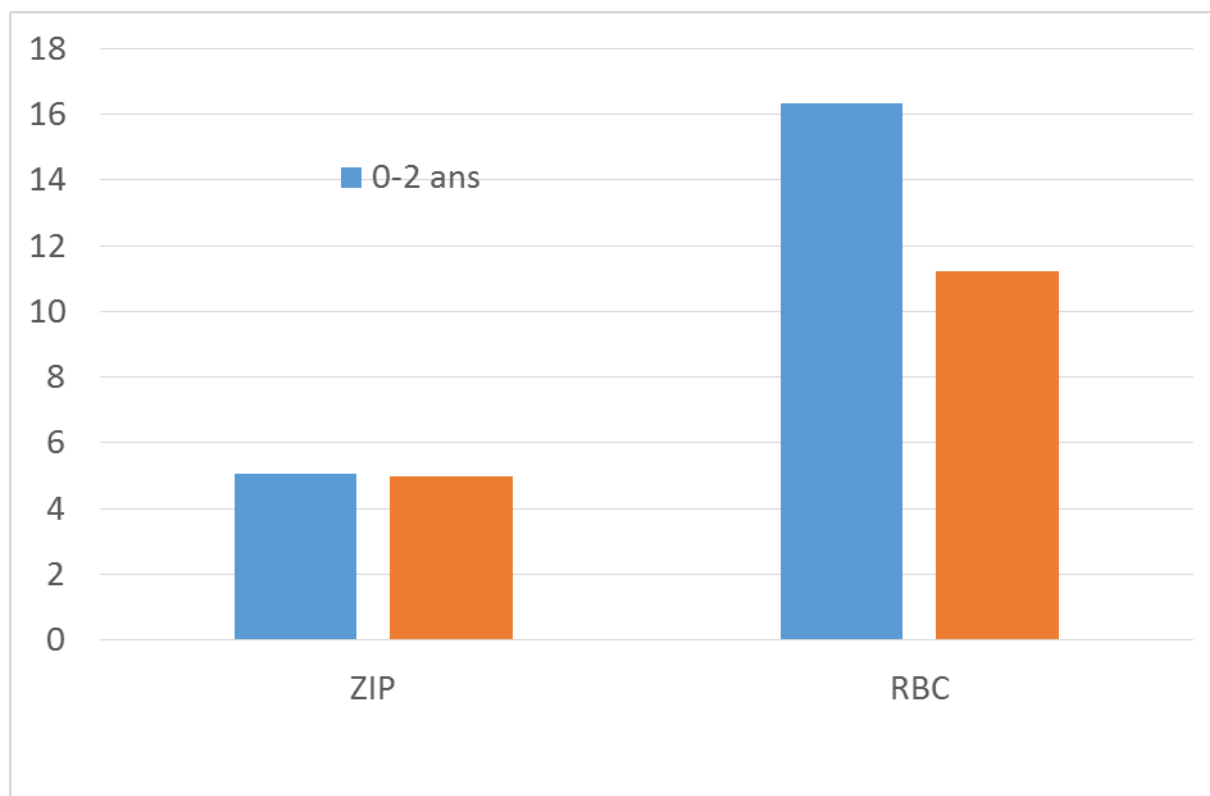
Source : Monitoring des Quartiers – IBSA

La population des **enfants de moins de 3 ans** est élevée dans la ZIP (en 2014, leur part est de 5,7 %, contre 4,6 % pour la Région, cf. graphique 4). Ils y sont en diminution relative (leur part était de 6,3% en 2007) et en légère augmentation absolue (+5 % entre 2007 et 2014), quoique moindre qu'en RBC (+16,3 %) (cf. graphique 5). Cette surreprésentation des tout-petits dans la ZIP s'explique par la forte présence des jeunes adultes (voir plus bas) et de population d'origine étrangère (à la fécondité plus élevée). Ces caractéristiques démographiques s'accompagnent de besoins spécifiques, en particulier en matière d'accueil de la petite enfance, qui constitue un des axes prioritaires du Programme opérationnel FEDER 2007-2013.

Les **jeunes adultes** constituent l'autre groupe d'âge particulièrement important dans la ZIP. Déjà bien représentés au niveau régional (avec un poids de 17,4 % en 2014), les 18-29 ans constituent 18,9 % des habitants de la ZIP en 2014 (cf. graphique 4). La proportion de jeunes adultes sur l'ensemble de la population a diminué entre 2007 et 2014. Cela s'explique par une relative stabilité du nombre de jeunes adultes et de la forte augmentation de la population totale. En parallèle, cette zone enregistre une croissance (+5,0 %) de leur nombre, quoique moindre que pour l'ensemble de la Région (+11,2 %) (cf. graphique 5). Dans ce groupe d'âge, où la mobilité résidentielle est la plus importante dans le cycle de vie des individus, le rôle de l'immigration internationale est déterminant pour expliquer toute évolution positive en termes d'effectifs.

⁸ Source : Monitoring des quartiers – IBSA.

Graphique 5 : Évolution relative du nombre des 0-2 ans et 18-29 ans entre 2007 et 2014 (%)



Source : *Monitoring des Quartiers – IBSA*

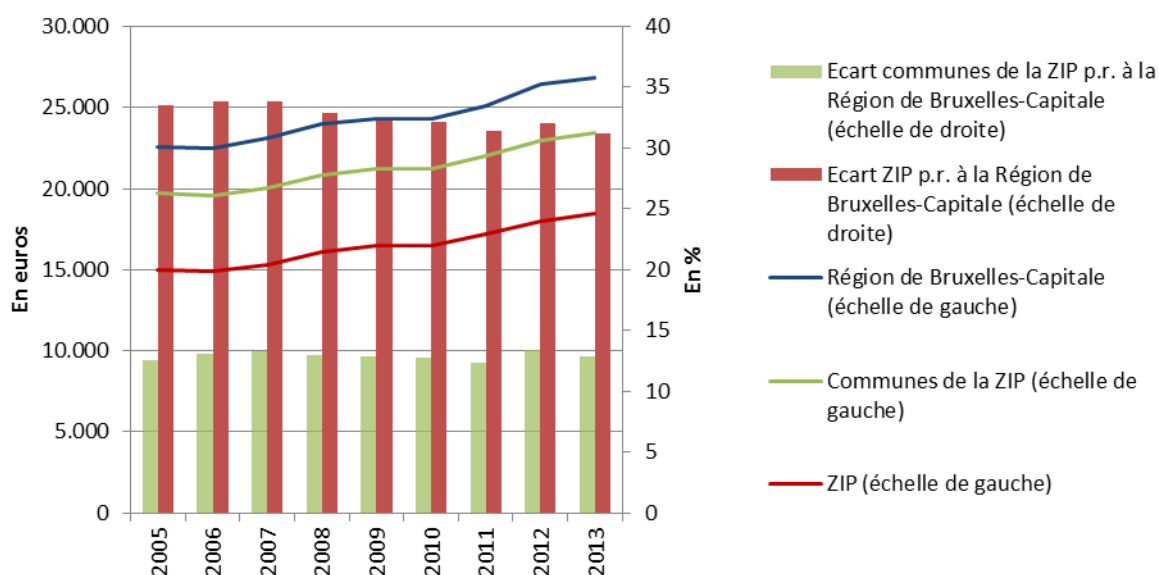
II.2 Évolution des revenus

Les données relatives aux revenus analysées dans cette section proviennent des statistiques fiscales des revenus publiées par Statistics Belgium et produites au départ des déclarations à l'impôt des personnes physiques. Elles recouvrent la notion de « revenus nets imposables », à savoir l'ensemble des revenus soumis à imposition, nets de certaines charges⁹.

Les données les plus récentes disponibles au moment de la rédaction de ce rapport concernent les revenus perçus en 2013. En conséquence, les statistiques des revenus examinées ici n'incorporent pas encore l'intégralité des effets des évolutions conjoncturelles développées plus haut (voir chapitre 1).

Graphique 6 : Revenu fiscal moyen par déclaration, en euros, 2005 à 2013

⁹ Plusieurs précisions sont dès lors à signaler par rapport à ces données. D'une part, un certain nombre de revenus ne sont pas soumis à l'impôt et ne sont donc pas repris dans ces statistiques. Il s'agit, par exemple, du revenu d'intégration sociale, des allocations familiales ou encore des revenus professionnels de personnes travaillant dans des institutions internationales. D'autre part, il s'agit des revenus avant imposition et non du revenu disponible. Enfin, les déclarations avec un revenu imposable égal à zéro ne sont pas considérées pour le calcul du revenu moyen.



Source : SPF Economie - Statistics Belgium, IBSA.
 Note : Les données ne sont pas déflatées.

Entre 2005 et 2013, le **revenu moyen** de la ZIP a augmenté de 23,3 % (passant de 14 993 euros à 18 487 euros, cf. graphique 6). Cette croissance a été plus rapide que celle observée pour les communes englobant la ZIP ou pour la Région de Bruxelles-Capitale dans son ensemble (avec respectivement 18,5 % et 19,1 % d'augmentation), signe d'un certain rattrapage.

L'écart de revenu moyen par déclaration entre la ZIP et la Région dans son ensemble s'est ainsi chaque année légèrement résorbé (hormis en 2012 où il a quelque peu augmenté¹⁰). Les disparités en défaveur de la ZIP demeurent néanmoins très importantes. En 2013, le revenu net imposable moyen de la ZIP est toujours inférieur de 31,2 % à celui de la Région (cf. graphique 6).

Tableau 1 : Revenu moyen par déclaration en 2013-2015 – ZIP et Communes englobant la ZIP

Commune	ZIP (secteurs statistiques)		Communes englobant la ZIP		Écart ZIP/communes ZIP	
	EUR		EUR		%	
	2005	2013	2005	2013	2005	2013
Anderlecht	13 574	17 082	18 840	22 435	-28 %	-24 %
Bruxelles	15 538	19 877	20 895	24 839	-26 %	-20 %
Forest	15 685	18 531	22 088	26 292	-29 %	-30 %
Molenbeek	14 404	18 164	18 534	21 780	-22 %	-17 %
Saint-Gilles	15 184	18 426	18 555	22 436	-18 %	-18 %
Saint-Josse	15 887	18 615	16 244	18 748	-2 %	-1 %
Schaerbeek	15 461	18 097	19 987	23 534	-23 %	-23 %
Total	14 993	18 487	19 743	23 403	-24 %	-21 %

Sources : SPF Economie - Statistics Belgium, Monitoring des quartiers – IBSA et calculs IBSA

10 Cette hausse doit toutefois être interprétée avec précaution. Elle est certainement due en majeure partie à des changements législatifs quant à la déclaration des revenus mobiliers impactant de manière différente la ZIP et le reste de la Région.

Il est intéressant de souligner aussi l'important contraste qui peut exister entre la ZIP et les communes qui l'englobent. Ainsi, en 2013, le revenu moyen par déclaration des secteurs statistiques de la ZIP se situe 21 % en dessous du niveau des communes qui les englobent (cf. tableau 1).

Bien que cet écart s'est globalement réduit depuis 2005, puisqu'il s'élevait alors à 24 %, la situation diffère fortement d'une commune à l'autre. Cette diminution n'a ainsi été observée que dans quelques communes : Anderlecht, Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean. À l'inverse, cet écart est resté stable à Forest, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek. Il n'a donc augmenté significativement dans aucune des communes de la ZIP.

II.3 Évolution du nombre d'entreprises

La dynamique des entreprises est abordée sur base des données relatives aux entreprises assujetties à la TVA et enregistrées en cette qualité dans la Banque-Carrefour des Entreprises. Ces données sont produites par Statistics Belgium et couvrent la période 2008-2015¹¹, sur base annuelle. En termes de répartition géographique, les données ne sont pas disponibles par secteur statistique mais seulement par commune. Par conséquent, les analyses proposées ci-dessous se rapportent aux communes qui englobent la ZIP et non au périmètre exact de la ZIP¹².

Par ailleurs, en raison d'un changement législatif concernant les activités des avocats intervenu au 1er janvier 2014, la comparaison de ces statistiques pour les années précédant et suivant cette date ne pouvait plus se faire correctement. Les chiffres et graphiques présentés ci-après ont donc tous été établis et réalisés en écartant les entreprises classées dans la catégorie « Activités des avocats »¹³.

Entre 2008 et 2015, l'évolution du **nombre d'entreprises assujetties à la TVA** a été globalement similaire au sein des communes englobant la ZIP et dans la Région de Bruxelles-Capitale dans son ensemble (cf. graphique 7). En moyenne, le taux de croissance annuel du nombre d'entreprises y a été légèrement supérieur à 2 %.

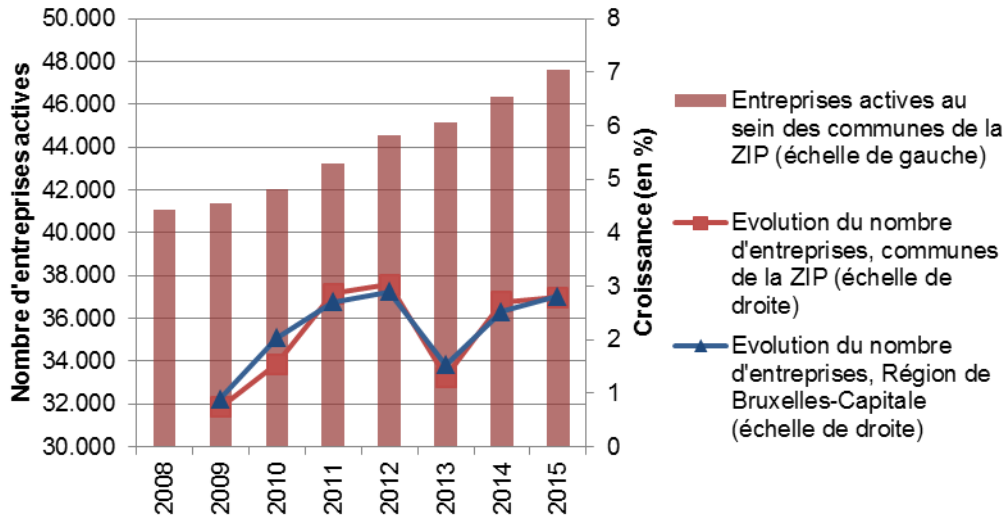
Après une croissance assez faible en 2009, la progression du nombre d'entreprises actives dans les communes de la ZIP s'est accélérée, pour atteindre 3 % en 2012. Dans un contexte de faible croissance de l'activité économique (voir section 1.1), l'évolution du stock d'entreprises a ensuite fléchi sensiblement en 2013, tant au niveau des communes de la ZIP que de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2014 et 2015, la croissance du nombre d'entreprises y est repartie à la hausse pour atteindre des niveaux similaires à 2011 et 2012, c'est-à-dire un peu au-dessous de 3 %.

11 Des données pour la période 2003-2007 sont également publiées par Statistics Belgium mais ne sont pas comparables avec celles à partir de 2008 pour des raisons méthodologiques.

12 Étant donné cette limitation méthodologique, il convient d'être particulièrement prudent dans l'interprétation des résultats présentés. En effet, les secteurs statistiques qui composent la ZIP ne représentent qu'un cinquième de la superficie totale des communes englobant la ZIP. Pour certaines communes, ce poids est même encore plus faible, notamment en ce qui concerne Forest (7 %) ou Bruxelles (16 %) (source : Monitoring des Quartiers).

13 C'est-à-dire la sous-classe 69.101 de la nomenclature NACE-BEL (2008).

Graphique 7 : Nombre d'entreprises actives

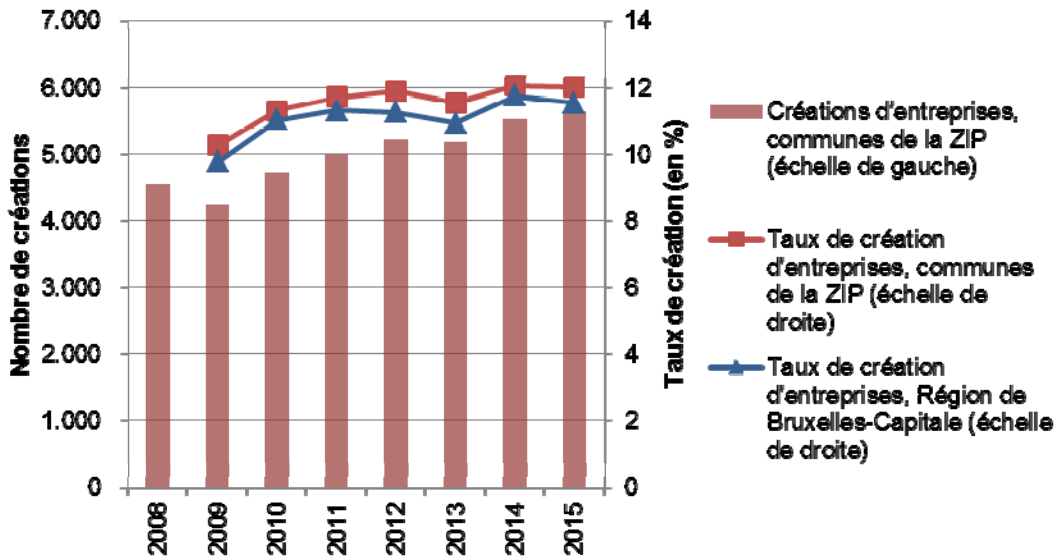


Source : SPF Economie – Statistics Belgium, calculs IBSA

Note : Données relatives aux entreprises assujetties à la TVA (hors avocats) reprises en cette qualité dans la Banque-Carrefour des Entreprises

Comme la dynamique des entreprises s'explique en grande partie par les créations et cessations d'entreprises¹⁴, il est intéressant d'en examiner les tendances.

Graphique 8 : Créations d'entreprises, 2008 à 2015



Source : SPF Economie – Statistics Belgium, calculs IBSA

Note : Données relatives aux entreprises assujetties à la TVA (hors avocats) reprises en cette qualité dans la Banque-Carrefour des Entreprises

Après avoir reculé en 2009, suite aux conséquences de la crise financière (voir section 1.1), les **créations d'entreprises** au sein des communes de la ZIP sont progressivement reparties à la hausse jusqu'en 2012 (cf.

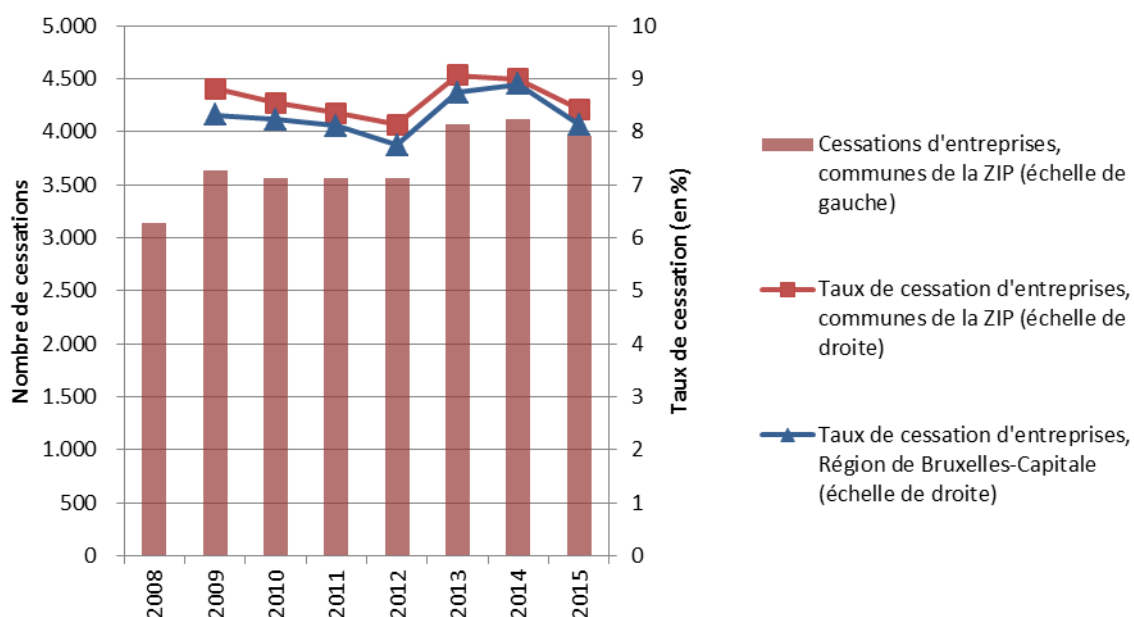
¹⁴ L'autre facteur explicatif étant lié aux mouvements de déménagement des entreprises entre zones géographiques. Ce facteur pesant nettement moins fort sur l'évolution du stock des entreprises que les créations nettes d'entreprises, il ne sera pas abordé ici.

graphique 8). La succession d'épisodes de croissance économique faible ou négative semble, ensuite, avoir pesé sur la dynamique des créations avec un nouveau ralentissement observé en 2013. Celui-ci ne fut que de courte durée puisqu'en 2014 et 2015, le nombre de créations d'entreprises a nettement augmenté, atteignant même des niveaux records, au-delà de 5 500 nouveaux assujettis par an.

Le graphique 8 révèle également que le taux de création d'entreprises¹⁵ au sein des communes de la ZIP se situe au-dessus du taux régional pour toute la période analysée. L'écart entre ce taux pour les communes de la ZIP et celui de la Région n'a que peu varié au cours de cette période, oscillant entre 0,3 et 0,6 point de pourcentage.

Après la forte hausse observée en 2009, le nombre de **cessations d'entreprises** dans les communes de la ZIP s'est stabilisé jusqu'en 2012. En 2013, le nombre d'entreprises ayant mis un terme à leur activité dans ces communes a effectué un nouveau bond pour dépasser le seuil des 4 000 unités (cf. graphique 9). Si une baisse des cessations a été observée en 2015, leur nombre est toujours proche de 4 000, bien au-delà de ce qui était enregistré avant 2013.

Graphique 9 : Cessations d'entreprises



Source : SPF Economie – Statistics Belgium, calculs IBSA

Note : Données relatives aux entreprises assujetties à la TVA (hors avocats) reprises en cette qualité dans la Banque-Carrefour des Entreprises

Pour les communes englobant la ZIP, le taux de cessation d'entreprises¹⁶ dépasse légèrement celui calculé pour la Région de Bruxelles-Capitale et ce, sur l'ensemble de la période considérée. Alors que ce taux s'orientait à la baisse entre 2009 et 2012, il a fortement augmenté en 2013, tout comme au niveau régional. Dans les communes de la ZIP, le taux de cessation a ensuite diminué pendant deux années consécutives pour s'établir à 8,4 %. Si ce

15 Rapport entre le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA et le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

16 Rapport entre le nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA et le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

niveau est encore supérieur à celui de 2012, il est par contre bien inférieur à celui des plus mauvaises années (2009, 2013 et 2014).

De façon générale, et comme observé pour l'ensemble de la Région, les créations d'entreprises au sein des communes de la ZIP restent sensiblement plus élevées que les cessations d'activités entre 2009 et 2015. Cela signifie donc une création nette d'entreprises tout au long de cette période. Si le nombre de ces créations nettes dans les communes englobant la ZIP s'est contracté en 2013 après trois années consécutives de croissance, il est reparti à la hausse dès 2014. En 2015, il s'est établi à 1 572 entreprises, c'est-à-dire le deuxième plus important à être enregistré au cours de la période étudiée.

II.4 Évolution du marché du travail

L'évolution du marché du travail au sein de la ZIP est abordée sous deux angles : d'une part, celui du chômage (section 2.4.1) et, d'autre part, celui de l'emploi (section 2.4.2).

a. Évolution du chômage

La ZIP est confrontée à un taux de chômage très élevé, puisque plus du tiers de ses actifs sont inoccupés (voir tableau 2) alors que l'on tourne autour des 23 % au niveau de la Région. En termes d'évolution, le taux de chômage au sein de la ZIP a augmenté entre 2008 et 2010, cette dernière année étant caractérisée par un pic, avec un taux de chômage de 37 %. La zone n'aura donc pas été épargnée par la crise économique et financière. L'indicateur affiche depuis une tendance à la baisse et est redescendu à 35,2 % en 2014¹⁷. Le taux de chômage de la Région s'est, quant à lui, stabilisé légèrement au-dessus des 23 % depuis 2010.

Tableau 2 : Taux de chômage (1), 2007-2014

	ZIP	Région de Bruxelles-Capitale
2007	35,9 %	22,0 %
2008	34,9 %	21,2 %
2009	36,2 %	22,4 %
2010	37,0 %	23,4 %
2011	36,1 %	23,1 %
2012	35,8 %	23,1 %
2013	35,6 % ⁽²⁾	23,3 %
2014	35,2 % ⁽³⁾	23,2 %

Source : Monitoring des quartiers – IBSA, Actiris, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et calculs IBSA

Notes : (1) taux de chômage au sens administratif (nombre de demandeurs d'emploi inoccupés rapportés au nombre d'actifs de 18 à 64 ans)

(2) estimation (basée sur une estimation de la population active en 2013, dont l'accroissement 2013/2012 est supposé identique à celui des 7 communes qui englobent la ZIP)

(3) estimation (basée sur une estimation de la population active en 2014, dont l'accroissement 2014/2013 est supposé identique à celui des 7 communes qui englobent la ZIP)

En termes absolus, le nombre de DEI a fortement diminué en 2015, tant au niveau de la ZIP (-6,8 %) de la Région de Bruxelles-Capitale dans son ensemble (-6,5 %). Cette baisse s'explique en partie par une augmentation des mouvements de sortie vers l'emploi. Celle-ci résulte de la reprise, aussi modérée soit-elle, du marché du travail. Ces dernières années ont également été caractérisées par des changements législatifs importants avec un effet à la baisse clair sur le nombre de DEI depuis 2015. Cette forte diminution a toutefois impacté inégalement les différentes catégories de DEI, comme on peut le voir à partir du tableau 3.

¹⁷ À noter toutefois que les statistiques pour 2013 et 2014 pour la Zone ZIP sont provisoires.

Tableau 3 : Caractéristiques des demandeurs d'emploi inoccupés (1), 2007-2015 (2)

	ZIP	Région de Bruxelles-Capitale
Part des DEI de longue durée⁽³⁾ dans le total de DEI		
2007	67,4 %	65,1 %
2008	64,4 %	62,6 %
2009	61,2 %	59,4 %
2010	61,8 %	60,4 %
2011	63,2 %	62,0 %
2012	64,1 %	62,4 %
2013	65,2 %	63,1 %
2014	65,5 %	63,6 %
2015	65,8 %	64,3 %
Part des DEI diplômés du supérieur⁽⁴⁾ dans le total de DEI		
2007	6,2 %	12,9 %
2008	6,2 %	12,7 %
2009	6,5 %	13,1 %
2010	6,7 %	13,3 %
2011	6,7 %	13,1 %
2012	6,7 %	12,9 %
2013	7,2 %	13,5 %
2014	7,4 %	13,8 %
2015	7,4 %	13,9 %
Part des jeunes DEI⁽⁵⁾ dans le total de DEI		
2007	18,3 %	16,1 %
2008	18,1 %	15,6 %
2009	17,9 %	15,6 %
2010	16,9 %	15,1 %
2011	15,2 %	14,0 %
2012	14,9 %	13,7 %
2013	14,5 %	13,2 %
2014	13,2 %	12,2 %
2015	12,5 %	11,5 %

Source : Actiris, Monitoring des quartiers – IBSA et calculs IBSA

Notes : (1) chômage au sens administratif : les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) sont les personnes sans emploi rémunérées et inscrites comme demandeurs d'emploi auprès d'un service public de l'emploi (Actiris pour la Région de Bruxelles-Capitale). Il s'agit plus spécifiquement de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA), des jeunes après études ou encore des « autres DEI ».

(2) moyennes annuelles

(3) demandeurs d'emploi inoccupés depuis plus d'un an

(4) diplômés de l'université ou de l'enseignement supérieur non-universitaire

(5) demandeurs d'emploi inoccupés âgés de moins de 25 ans

Depuis 2009, à l'instar de ce qui est observé au niveau de la Région bruxelloise, le chômage **de longue durée** (durée d'inactivité supérieure à 1 an) prend de plus en plus d'ampleur parmi les DEI. En 2015, la part des demandeurs d'emploi depuis plus d'un an a encore augmenté de 0,3 point de pourcentage. Au total, sur cette année-là, deux demandeurs d'emploi sur trois ont une durée d'inoccupation d'un an ou plus dans la ZIP (voir tableau 3). Le poids du chômage de longue durée dans la ZIP est légèrement supérieur à celui de la Région sur l'ensemble de la période considérée. En 2015, cette différence s'élevait à 1,5 point de pourcentage.

La **part des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur** est restée plus ou moins stable jusqu'en 2012 (aux alentours de 6,7 % dans la ZIP, de 13 % en RBC). Elle a légèrement augmenté à partir de 2013 pour atteindre 7,4 % en 2015 dans la zone ZIP et 13,9 % dans la Région (voir tableau 3). Sur l'ensemble de la période étudiée, la part des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur était deux fois moins importante dans la ZIP qu'au niveau de la Région.

Si la **part des jeunes chômeurs** (âgés de moins de 25 ans) reste importante dans la ZIP (12,5 %, voir tableau 3), elle diminue sensiblement sur la période étudiée. La Région de Bruxelles-Capitale connaît une évolution similaire¹⁸, mais l'amélioration au sein de la ZIP est nettement plus marquée. Bien que la proportion de jeunes au chômage y demeure plus élevée qu'à Bruxelles, l'écart s'est nettement amenuisé sur la période étudiée : de 2,2 points de pourcentage en 2007, il est passé à 1,0 point de pourcentage en 2015.

b. Évolution de l'emploi

Les données d'emploi au niveau de la ZIP sont publiées avec un important délai de retard, l'observation la plus récente concernant l'année 2012.

L'emploi des résidents de la ZIP a augmenté de manière continue sur la période étudiée, 3,1 % en moyenne chaque année. Les effets de la crise économique et financière se sont fait ressentir, surtout en 2009 et 2012 et surtout chez les salariés. L'emploi indépendant semble avoir été moins touché. Il a connu une évolution plus favorable avec un taux de croissance moyen de 5,6 % sur la période 2007-2012. Une analyse de la répartition de l'emploi par sexe montre une croissance de l'emploi salarié non négligeable parmi les femmes de la zone ZIP, avec un croissance moyenne de 4,7 %.

Ces données ne laissent pas encore transparaître les effets de la reprise modérée de l'activité économique dont il en fait mention dans la section 1.1 et qui n'apparaît qu'à partir de 2014. Au niveau de la Région dans son ensemble pour laquelle des données plus récentes sont disponibles, la population active occupée a encore diminuée légèrement en 2013 pour recommencer à croître en 2014. L'analyse des statistiques communales de l'emploi au lieu de résidence nous montre une stagnation du nombre de travailleurs habitant dans les communes englobant la ZIP en 2013. Ceux-ci augmentent à nouveau légèrement en 2014 (+1,9 %).

Tableau 4 : Évolution de l'emploi des résidents de la ZIP, 2007-2012 (1)

	Nombre						Taux de croissance	
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012/2011	2012/2007
Hommes								
Salariés	21.095	21.882	21.538	21.756	22.480	22.289	-0,9 %	1,1 %
Indépendants	5.498	6.027	6.261	6.604	6.866	7.335	6,8 %	5,9 %
Total Hommes	26.593	27.909	27.799	28.359	29.346	29.624	0,9 %	2,2 %
Femmes								
Salariés	12.913	14.000	14.629	15.450	16.107	16.285	1,1 %	4,7 %
Indépendants	1.347	1.437	1.453	1.505	1.536	1.667	8,5 %	4,4 %
Total Femmes	14.259	15.437	16.082	16.955	17.643	17.951	1,7 %	4,7 %
Total								
Salariés	34.008	35.882	36.167	37.206	38.587	38.574	0,0 %	2,6 %
Indépendants	6.845	7.464	7.715	8.108	8.401	9.001	7,1 %	5,6 %
Total	40.853	43.346	43.881	45.314	46.989	47.574	1,2 %	3,1 %

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et calculs IBSA

18 Les jeunes demandeurs d'emploi, plus sensibles à la conjoncture, sont les premiers à profiter de la relance, même timide, du marché du travail. Ils étudient également de plus en plus longtemps et entrent donc plus tardivement sur le marché du travail. Ils font en outre partie des principaux publics-cibles sur lesquels sont axées les mesures publiques d'aide à l'embauche (notamment la Garantie pour la Jeunesse introduite à la fin 2013). Par ailleurs, un nombre croissant de jeunes ont suivi cette année-là un stage ou une formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI), une tendance qui s'était déjà amorcée en 2014. Le durcissement des conditions d'accès au stage d'insertion professionnelle et le renforcement des contrôles durant celui-ci ont également pour effet de faire diminuer le nombre de jeunes demandeurs d'emploi.

Notes : (1) Chiffres moyens sur quatre trimestres.

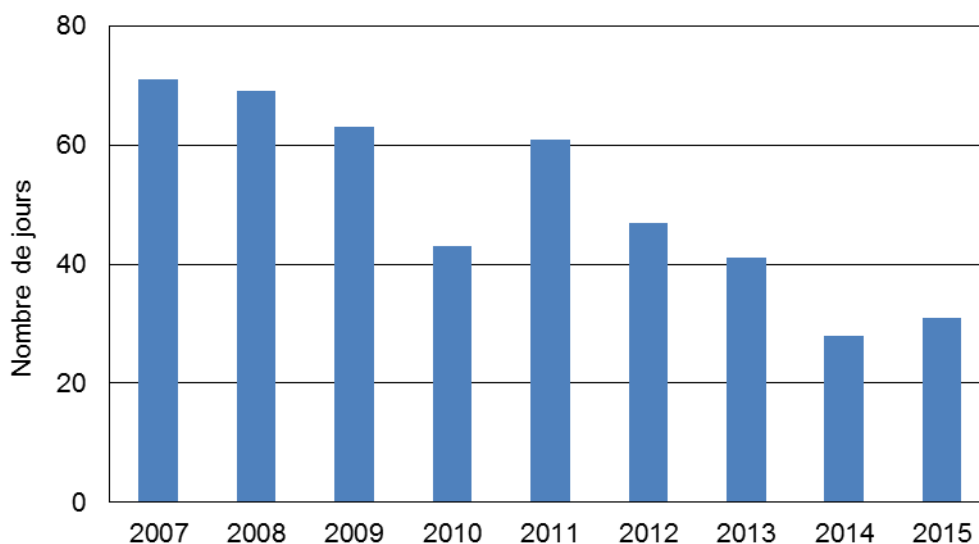
(2) « / » : taux de croissance annuel – « // » : taux de croissance annuel moyen

II.5 Contexte environnemental

La description de l'évolution du contexte environnemental de la ZIP est compliquée de par l'exiguïté du territoire concerné. En effet, pour certaines thématiques les indicateurs n'existent pas, notamment parce que l'analyse à un niveau aussi local n'est pas pertinente. Pour d'autres thématiques, des indicateurs existent mais ils ne sont mis à jour que de manière pluriannuelle : leur mise en œuvre est lourde et coûteuse et/ou l'évolution est de nature structurelle et donc très lente.

La **qualité de l'air** figure parmi les indicateurs relatifs aux priorités transversales du programme opérationnel. Il n'est bien entendu ni possible ni pertinent d'isoler un tel indicateur au niveau de la zone géographique d'intervention. L'indice global présenté dans le graphique 10 est une appréciation qualitative de la qualité de l'air ambiant à l'échelle de la Région. Il ne peut être utilisé pour des interprétations spatiales plus fines.

Graphique 10 : Nombre de jours par an caractérisé par une mauvaise qualité de l'air – Région de Bruxelles-Capitale



Source : Bruxelles Environnement (IBGE)

Note : Mauvaise qualité de l'air = valeur 6 (médiocre) à 10 (exécrable) de l'indice pour 4 polluants (ozone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et particules).

La tendance à la baisse de l'indice atteste d'une amélioration progressive de la qualité globale de l'air en Région bruxelloise. Le nombre de jours à qualité de l'air « médiocre à exécrable » a atteint, en 2014, son niveau le plus bas depuis plus de 10 ans. Une légère hausse est observée en 2015 mais la qualité globale reste meilleure qu'en début de période d'observation (graphique 10). Par ailleurs, la part des indices de 2 (très bon), 3 (bon), et 4 (assez bon) est en progression régulière et dépasse 250 jours par an en 2014 et 2015.

Si l'on procède à une analyse plus fine par station de mesure, on constate que le respect des limites annuelles européennes pour les différents polluants s'est sensiblement amélioré depuis 2007. Seul le dioxyde d'azote (NO₂) reste problématique à certains endroits. En 2015, c'est le cas pour une station de mesure située au sein de la zone ZIP : l'Avant-port (Bruxelles Haren). Pour les autres polluants, le nombre de jours de dépassement des normes autorisées mesuré à partir de cette station est descendu sous le seuil fixé par l'Union européenne.

L'accessibilité aisée à un espace vert constitue incontestablement un élément qui contribue à la qualité de la vie au sein d'une ville. La population de la ZIP est sur cet aspect moins bien lotie que la population bruxelloise dans son ensemble : selon une étude de Bruxelles Environnement effectuée en 2009, la proportion de la population de la ZIP ayant accès à un espace vert¹⁹ est largement inférieure à la moyenne régionale (61,4 % contre 81,8 %).

L'étude n'a pas été actualisée depuis et il n'est donc pas possible d'évaluer la progression. Cependant, divers espaces verts publics ont été aménagés, sont en cours d'aménagement ou le seront d'ici 2020 dans la ZIP afin de créer une continuité verte d'une vingtaine d'hectares (Parc de la Ligne 28, Parc du site de Tour et Taxis, espace vert du Quai des Matériaux, Porte de Ninove, etc.).

19 Définition : part de la population ayant accès à un espace vert de plus de 500 m², pleinement accessible, à 300 mètres de distance à vol d'oiseau ou moins - Source : Monitoring des quartiers – IBSA.

2.5 Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006

Aucune modification importante relative à la pérennité des opérations n'est intervenue.

2.6 Complémentarité avec d'autres instruments

Un certain nombre de projets de la programmation se sont inscrits dans le droit fil de la programmation 2000-2006, constituant une étape suivante par rapport aux résultats d'Objectif 2 et d'Urban II.

« Brusoc » était ainsi déjà soutenu avant 2007 par le FEDER tandis que l'extension de « Cenforgil » (Ateliers de Midi) complète aujourd'hui l'offre de formation de ce centre créé grâce aux fonds précédents et dont les activités sont financées par Bruxelles Formation et par le FSE.

Le porteur de projet qui a développé et gère le projet « Elmer in de Stad » est également celui qui est à l'origine du projet « Elmer West ».

« Village Finance » a par ailleurs développé ses activités depuis le « Village Partenaire » financé par la programmation précédente.

Les futurs espaces pour accueillir les entreprises en expansion ont été sélectionnés afin de compléter l'offre de la programmation précédente. Celle-ci visait à créer des centres d'entreprises pour aider au démarrage de nouvelles entreprises. Les nouveaux espaces permettront aux entreprises en progression qui ont besoin d'autres espaces et services de demeurer sur le territoire de la Zone d'Intervention Prioritaire.

En ce qui concerne la complémentarité entre les projets, elle s'est avérée effective pour un certain nombre d'entre eux :

- les projets du groupe d'opérations 1.2. ont ainsi entretenu des liens entre eux, et en partie avec Citydev ou Impulse.brussels, par ailleurs actifs en 1.1 ; Citydev et Impulse.brussels sont en effet des acteurs impliqués respectivement dans les projets d'espaces d'accueil d'entreprises et les projets économiques dans le secteur de l'environnement et ont dès lors notamment été associés à leur mise en œuvre et à leurs comités d'accompagnement ; vu leur expérience dans la matière, Citydev et Impulse.brussels ont pu soutenir et accompagner les porteurs de projet de ce type de projets ;
L'Alliance Emploi Environnement, qui a fédéré et coordonné au niveau régional les actions en la matière, a intégré par ailleurs l'ensemble de ces projets – et des études entreprises dans leur cadre (BSE) – à ses plans d'actions, et a bien veillé au développement des initiatives économiques environnementales menées dans la Région, en général en concertation avec les opérateurs actifs au sein de ce groupe d'opérations ;
- le projet « Halle alimentaire Abattoir » s'est développé dans le cadre d'un Masterplan développé avec Citydev, la STIB, Erasmushogeschool Brussel, l'Agence Régionale pour la Propreté, la Commune d'Anderlecht, le Port de Bruxelles ; il s'intègre par ailleurs dans le cadre du projet « Brussels Greenfields » ;
- le projet de « Marketing urbain » a associé l'ensemble des projets, des porteurs de projets et d'autres opérateurs actifs dans la ZIP dans le cadre de la plateforme marketing urbain ; le projet a ainsi permis la mise en réseau des opérateurs, l'information et la communication des différents projets de la programmation ;
- les CTA entretiennent également des liens étroits et poursuivent, pour certains d'entre eux, le développement d'une réelle collaboration, tant au niveau pédagogique que promotionnel.

En ce qui concerne les financements croisés, les opérateurs de la programmation sont parvenus à associer les moyens du FEDER avec d'autres sources de financement et programmes de natures diverses, pour développer les investissements liés à leurs projets :

- les subsides régionaux (Bruxelles Environnement) aux bâtiments exemplaires (favorisés par l'importance de la PEB dans les priorités de la Programmation) pour « Ecole des Vétérinaires », la crèche du quartier Gaucheret, ou encore le projet d' « Espace hôtelier Belle-Vue » ;
- les subsides régionaux (Direction des Monuments et des Sites) pour le financement de la rénovation du patrimoine classé pour la réhabilitation des bâtiments des projets « Ecole des Vétérinaires » et « Pôle d'activités économiques urbaines » (bâtiment Byrrh) ;
- les subsides régionaux dans le cadre des contrats de quartier durables (Direction de la rénovation urbaine), au profit du centre « Foresthoreca » et de l'« Espace hôtelier Belle-Vue ». Les contrats de quartier durables imposant la création de nouvelles places dans les crèches mais sans imposer l'utilisation des moyens régionaux pour le faire, les crèches créées par le projet « Rives Ouest » ont été financées sur deniers communaux mais en réponse aux objectifs fixés par la politique de revitalisation urbaine régionale (nécessité pour les contrats de financer, sur deniers communaux ou régionaux, l'ouverture de places d'accueil) ;
- les subsides régionaux de « Bruxelles pouvoirs locaux » dans le cadre des appels à projets crèches pour le projet « Rives Ouest » ;
- la Politique fédérale des Grandes Villes, qui a permis l'acquisition d'une partie du bâtiment de « Port Sud – Canal d'innovation » ou encore les travaux pour « Espace Hôtelier Belle-vue » ;
- le FSE permet à certaines conditions le financement de formateurs dans les CTA, ainsi que le financement d'une partie des activités de formation du groupe d'opérations 2.2 (ex. : Ateliers du Midi, Espace hôtelier Belle-Vue); le FSE finance ainsi le fonctionnement d'infrastructures de formation et de mise à l'emploi financées par le FEDER.

Au niveau des crèches, les opérateurs ont assuré le solde de l'investissement et le fonctionnement (emplois et consommables) en recourant notamment aux moyens réservés à la petite enfance des Communautés (ONE, Kind en Gezin) et des Commissions communautaires, à la politique de soutien à l'emploi.

Le soutien du programme opérationnel aux Centres de technologie avancée (CTA) se combine, pour les six centres concernés, avec le programme spécifique d'équipement entrepris par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) dans ces écoles. En termes financiers, l'apport de la FWB à la création était équivalent à celui du FEDER, mais parfois encore renforcé par l'intervention du pouvoir organisateur de l'école lui-même. Les Centres de technologie avancée répondent non seulement à l'apprentissage des élèves mais aussi en partie à la formation professionnelle dispensée auprès des demandeurs d'emplois par les opérateurs partenaires de Bruxelles Formation. Une partie des formations et formateurs employés par ces centres bénéficient de subventionnement FSE.

Indépendamment de la question du financement du projet, qui est assuré pour partie par Bruxelles Environnement lui-même, et donc assumé par le budget régional, le « Plan stratégique » (BSE, Brussels Sustainable Economy) multiplie enfin les complémentarités dans la mesure où il :

- bénéficie de connexions grâce aux opérateurs impliqués dans le projet (Groupe One qui peut s'appuyer sur les contacts du Village Partenaire, impulse.brussels peut orienter les projets entrepreneuriaux classiques vers les outils et ressources (notamment techniques) de BSE lorsque ces projets convergent vers les objectifs de BSE) ;

- prolonge ses actions au travers d'initiatives cohérentes des opérateurs dans d'autres programmes (subsides régionaux de Bruxelles Economie et Emploi, participation à des projets de coopération de type INTERREG ou 7^{ème} Programme-cadre).

Sur base de ces constats, la Région a envisagé des pistes visant à améliorer la coordination formelle entre programmes opérationnels actifs sur le territoire bruxellois pour la programmation 2014-2020. Dans ce cadre, la Région bruxelloise a invité les autorités des entités communautaires flamandes et francophones à participer à une réflexion sur la définition de ces synergies au niveau de l'accord de partenariat, réflexion qui a débouché sur la création d'un Comité réunissant les représentants et gestionnaires des Programmes FSE actifs sur le territoire bruxellois et FEDER bruxellois.

Les partenariats entre les porteurs de projets et l'administration régionale compétente en la matière (p.ex. Bruxelles Economie et Emploi, la Direction de la Rénovation urbaine, Impulse.brussels, Bruxelles Environnement...) sont notamment approfondis par le fait que ladite administration participe également aux comités d'accompagnement organisés par l'Autorité de Gestion. Lors de ces réunions, les différents acteurs sont réunis autour de la table. Un état des lieux des partenariats et des actions réalisées est fait et des plans d'action sont établis le cas échéant.

Deux projets, « Plan Stratégique » et « Eprit d'entreprendre », consistent en des partenariats entre plusieurs acteurs chargés chacun d'un volet du projet et collaborant étroitement dans ce cadre, permettant la réalisation d'un projet intégré dans les domaines du développement d'une économie durable à Bruxelles et de l'esprit entrepreneurial auprès de la jeunesse bruxelloise.

2.7 Suivi et évaluation

Les modalités du système de suivi

Suivi et évaluation sont étroitement imbriqués : en effet, l'évaluation du programme nécessite de disposer des données de base (physiques et financières) afin de cerner le contexte évaluatif.

L'autorité de Gestion a utilisé ainsi un dispositif de suivi qui s'appuie principalement sur deux outils :

1. Tableau de bord de suivi des indicateurs de réalisation et de résultat du programme et ceux spécifiques à chaque projet.

Il a pour vocation d'analyser l'évolution des valeurs des indicateurs en fonction de trois niveaux : par projet, par objectif spécifique et par axe. Il permet notamment d'alerter l'Autorité de gestion en cas d'écart entre la valeur des indicateurs et les objectifs cibles 2013 définis dans le PO.

2. Tableau de bord de contexte élaboré à partir d'une sélection d'indicateurs socio-économiques.

Il vise à dresser une actualisation annuelle du diagnostic sur les principaux enjeux identifiés dans le cadre du programme opérationnel. Il permet ainsi de déterminer si le programme reste pertinent par rapport au contexte dans lequel il s'inscrit.

Le système de suivi a ainsi été conçu comme un système d'alerte en cas d'écart significatif entre la valeur des indicateurs constatée et les objectifs cibles ou en cas d'évolution imprévue du contexte socio-économique. Ce système de suivi a été alimenté par l'IBSA et nourrit le chapitre 2.4 du présent rapport.

Les comités de suivi

Depuis le début de la programmation jusqu'en 2015, vingt réunions du Comité de suivi ont eu lieu. Composé d'une délégation de la Commission européenne, d'un représentant par membre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, des partenaires économiques, sociaux et environnementaux, le Comité de suivi veille, conformément aux dispositions de l'article 65 du Règlement CE n°1083/2006, à l'efficacité et à la qualité de la mise en œuvre du programme opérationnel, en s'assurant, notamment par une évaluation périodique, des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs fixés.

Les principales recommandations de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2011

Les principales recommandations de l'évaluation à mi-parcours ont été les suivantes:

- Rétablir un équilibre entre les différents types de projets (68% du budget FEDER, vingt-six projets avec un volet infrastructure sur un total de trente-quatre) ;
- Attirer plus de porteurs de projets avec des profils diversifiés. A l'heure actuelle, le programme est dominé par quelques porteurs de projets-clés. Essayer de trouver un équilibre entre les porteurs de projets historiques et de nouveaux porteurs (de préférence privés) qui peuvent apporter de nouvelles idées ;
- Equilibrer priorités thématiques et transversales, les axes prioritaires devraient être définis de manière moins large afin de pouvoir mieux prendre en compte les spécificités bruxelloises ;
- Mieux cibler les appels à projets, en mettant en place un système d'appels à projets ciblés (thématique, secteur, acteurs,...) ;
- Accélérer la procédure de sélection des projets ;
- Organiser la communication autour de ces appels pour attirer des nouveaux porteurs ;
- Renforcer le nouvel élan au niveau de la gestion du programme en permettant à la Cellule FEDER de pouvoir jouer un rôle stratégique prédominant dans la programmation et s'orienter vers un contrôle des résultats du programme ;
- Améliorer l'évaluation de l'avancement et des résultats des projets, en travaillant avec un tableau de bord intégré qui, partant des projets, reprendrait les éléments suivants : projet, avancement, input/budget, réalisations, résultats.

Ces recommandations ont servi de base à la préparation du nouveau PO 2014-2020.

La préparation du nouveau PO 2014-2020 a retenu certains de ces éléments en :

1. Levant la limitation relative aux frais de fonctionnement dans le Programme. Le PO en tant que tel n'a en revanche pas imposé de contraintes trop rigides sur un équilibre précis à respecter en termes de répartition des enveloppes entre les différents types de projets ou d'opérateurs. Relevons néanmoins que 42,10% des sommes engagées (au 31/12/2016, représentant 76% de la Programmation) pour la période 2014-2020 le sont au profit de frais de fonctionnement (contre 6,30% des sommes certifiées pour 2007-2013) ;

2. Organisant des séances d'information et rédigeant des fiches pédagogiques sur l'appel à projets 2014, permettant tant aux opérateurs historiques qu'à de nouveaux candidats de se familiariser avec les spécificités du Programme. L'appel a, en ce sens, permis d'élargir le champ des porteurs de projets et permis la sélection et le conventionnement (sur base des projets conventionnés au 31/12/2017) de 77,42% nouveaux opérateurs (représentant un montant de 58,70% des sommes engagées). Au niveau des profils, une certaine diversité existe au niveau de la répartition du budget engagé avec, par exemple près de 14% au profit de projets portés par des institutions universitaires, 13% au profit des entreprises privées, et de 15% au profit d'associations sans but lucratif ;
3. Déterminant une stratégie bruxelloise d'utilisation des objectifs thématiques et priorités d'investissement définis par les règlements européens. En concentrant les moyens dans des filières économiques déterminées et face à des enjeux spécifiques, le Programme 2014-2020 est en effet plus en phase avec la réalité bruxelloise qu'au travers d'une ouverture très générale aux objectifs thématiques et priorités d'investissement ;
4. Instaurant une évaluation des candidatures par axe : le comité d'évaluation a ainsi pu procéder à une analyse comparative des candidatures d'un même axe. Le principe d'appels à projets spécifiques par OT paraissait en revanche peu pertinent au vu de la stratégie définie : les projets contribuant par exemple au renforcement d'une même filière ou à s'attaquer à un enjeu peuvent être de natures différentes et la coordination de leurs candidatures et de leurs sélections respectives paraissait dès lors positive ;
5. Appuyant la sélection sur le travail d'un consultant : avec un nombre plus de trois fois plus important de candidatures que pour la période 2007-2013, il paraissait irréaliste d'accélérer la sélection mais les autorités régionales ont veillé à limiter ce temps en s'adjoignant les services d'une expertise extérieure ;
6. Adressant une communication efficace autour de l'appel à projets 2014 : après l'appel dans la presse lancé par la Ministre alors en charge de la Politique de Cohésion, la Région a organisé neuf séminaires d'information, répondu à plusieurs centaines de demandes d'information et mis en ligne des notes permettant de mieux connaître et comprendre le Programme (sur le type de projets recherchés mais également sur le cadre administratif de la Programmation) ;
7. Renforçant les moyens humains de la Cellule FEDER : par rapport au cadre du personnel de la Cellule à l'époque de l'évaluation à mi-parcours, le cadre de l'équipe a pratiquement doublé pour permettre à cette unité administrative de gérer au mieux les Programmes ;
8. Investissant dans un outil informatique permettant un suivi intégré des projets : cet outil, en cours de finalisation permettra d'agrèger un grand nombre d'informations mais également de donner un accès direct à celles-ci aux autorités de certification et d'audit du Programme.

3. Mise en œuvre par priorité

3.1 Priorité 1: Soutenir la compétitive territoriale

3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Information sur l'avancement physique de la priorité

Le tableau du point 2.1.1 « Information sur l'avancement physique du programme opérationnel » reprend toutes les données par axe prioritaire.

Analyse qualitative

Axe prioritaire 1 – Soutenir la compétitivité territoriale / Groupe d'opérations 1.1 : Soutien au développement et à la création d'activités économiques

Dans le **groupe d'opérations 1.1 : Soutien au développement et à la création d'activités économiques** de l'axe prioritaire 1, quatre projets visent la création d'espaces d'accueil pour entreprises en expansion : l'**Espace PME « Paepsem »** (5.764 m²) de Citydev.Brussels, la création d'un « **Pôle d'activités économique urbaines** » (5.800 m²) du CPAS de la Ville de Bruxelles, le projet « **Ecole des vétérinaires** » (2.400 m²) de la Commune d'Anderlecht et le projet « **Port Sud - canal d'innovation** » (Anderlecht Moulart SCRLFS) qui vise la création de 3.000 m² d'espaces d'accueil pour entreprises, ainsi que la création d'un centre d'interprétation de la vie du canal (1.000 m²). Il s'agit tous de projets d'infrastructure.

L'« Espace PME Paepsem » rebaptisé « Espace Newton », qui était pleinement en phase de travaux en 2013, a été inauguré le 14/02/2014 : quinze entreprises occupent ce nouvel espace permettant la création de 65,5 ETP. Le projet « Port Sud – canal d'innovation » rebaptisé « Coop » a quant à lui été inauguré le 03/10/2016 : sept PME occupent d'ores et déjà les lieux, dont trois entreprises en démarrage et quatre en relocalisation, occupant 43 ETP.

Les deux autres projets ne seront pas opérationnels au 31 mars 2017. Il s'agit des projets suivants :

- Le projet « Pôle d'activités économiques urbaines » ne sera vraisemblablement opérationnel qu'en 2018. En effet, le projet a connu des retards et des surcoûts à plusieurs reprises (voir plus de détail dans la fiche projet en annexe et sous 2.3 problèmes importants rencontrés). En décembre 2014, le CPAS de Bruxelles a décidé de ne pas attribuer les travaux tels que prévus vu le dépassement important du budget. Début 2015, le CPAS a initié les modifications au projet afin de réaliser un projet de rénovation allégé moins coûteux. Ce projet permettra la mise à disposition de notamment près de 5.800 m² de surfaces locatives économiques (190 à 700 m²) permettant d'accueillir des entreprises en expansion.
- Le projet « Ecoles des vétérinaires » devrait quant à lui être opérationnel en 2017. Le projet a connu des retards suite à l'avis défavorable sur l'avant-projet de rénovation par la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) et à un surcoût lié à l'achat des parcelles qui jouxtent le terrain. L'espace rénové de 2.400 m² permettra d'accueillir 6 ou 7 entreprises.

Ces deux projets font l'objet d'une demande de report du délai de deux ans pour l'opérationnalité des lieux (31 mars 2019).

Les objectifs du PO pour le groupe d'opérations 1.1 « Soutien au développement et à la création d'activité économiques » ne sont donc que partiellement remplis du fait du retard de ces deux projets qui permettront néanmoins à leur terme d'atteindre les valeurs cibles en termes de « nombre de m² équipés mis à disposition des entreprises » (actuellement 8.764 m² créés au lieu des 10.000 m² prévus comme objectif cible, mais à terme presque 17.000 m²) et du « nombre d'emplois directs créés » (actuellement 9,75 ETP créés au lieu de 15 ETP prévus par le PO).

Les trois projets de soutien, d'accompagnement et de sensibilisation à l'entrepreneuriat et aux entrepreneurs sont par contre opérationnels et permettent d'atteindre les objectifs du PO :

- Le projet « stimuler l'esprit d'entreprendre en ZIP », désormais intitulé « **Boost your talent** » a permis de sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprendre via l'organisation et la participation à 223 événements

à destination des jeunes et des enseignants de la ZIP (Journée Déclic, Foot for fun, Boost your talent au théâtre, Entrepreneur d'un jour, Notre commune, Deviens ton boss, etc.), en associant également des professionnels aux rencontres, dans le but de favoriser l'échange et l'identification. Ce projet a ainsi permis de sensibiliser à l'entrepreneuriat 21.352 bénéficiaires sur l'année (élèves, étudiants, ainsi que leur professeur) sur la période 2007-2015.

- Concernant le projet « **BRUSOC** » :

Un seul instrument relevant de l'ingénierie financière a été mis en place durant la programmation. Il s'agit du projet mené par la S.A. BRUSOC qui vise la création et le développement de petites et de très petites entreprises par l'octroi de prêts et le soutien aux personnes en situation d'exclusion bancaire et désireuses de monter une activité économique. La S.A. BRUSOC a été sélectionnée au travers d'un appel à projets et l'accord de financement a été signé le 12/12/2008. Le montant alloué à ce projet est de 5.637.188€ dont 50% de cofinancement régional. Outre ce financement lié à la programmation FEDER, la Région de Bruxelles-Capitale a soutenu ce fonds au travers de subsides octroyés par Bruxelles Economie et Emploi pour un montant total de 906.500€ sur la durée de la programmation. Les reliquats des instruments financiers de la programmation 2000-2006 (3.768.571€) ont été également ajoutés à ce fonds. Aucun montant n'a été retiré de ce fonds en cours de programmation.

La S.A. BRUSOC a mis en place trois types de prêts à destination des petites (ou micro) entreprises qui sont en situation d'exclusion bancaire et situées dans la ZIP : le fonds d'amorçage (max 95.000€), le microcrédit (max 25.000€) et le crédit de trésorerie (max 7.500€). Les bénéficiaires finaux sont accompagnés dans un premier temps par des analystes dans la préparation de leur plan d'affaire et ensuite sélectionnés au travers d'un comité d'investissement.

L'entièreté des fonds issus du FEDER 2007-2013 (cofinancement compris) a été utilisée une première fois au 31/12/2012 : 5.141.115€ investis auprès des bénéficiaires (dont 2.570.558€ attribuables aux Fonds structurels).

Les investissements effectués à partir des fonds provenant du programme et attribuables aux Fonds structurels ont généré 123.481€ d'intérêts en date du 31/12/2016. Sur les 2.570.558€ investis auprès des bénéficiaires finaux (et attribuables aux Fonds structurels), 2.070.665€ ont été récupérés et 19.882€ sont encore en cours de remboursement. L'ensemble de ces fonds continuent encore d'être investis par la S.A. BRUSOC au profit des mêmes objectifs aux mêmes conditions, tel que le prévoit la convention du 12/12/2008.

Depuis le début de la programmation, l'action de la S.A. BRUSOC est notamment dirigée vers les moins de 30 ans et les femmes, qui représentent respectivement environ 11% et 29% des bénéficiaires atteints par BRUSOC. Afin d'offrir une égalité parfaite entre tous les candidats, BRUSOC a mis en place l'accompagnement pré-crédation. La S.A. BRUSOC accompagne notamment les candidats entrepreneurs ne maîtrisant pas correctement l'écrit dans la rédaction et l'élaboration de leur dossier. La seule condition exigée est que le/la candidat(e) dispose des compétences pour mener à bien son projet professionnel. Au 31/12/2015, 297 nouvelles entreprises et 799,5 emplois ont pu être créés au travers des financements octroyés par la S.A. BRUSOC.

- Le projet **Village Finance** a octroyé 116 bourses pour la création de :

- Très petites entreprises dont le porteur était en situation d'exclusion bancaire (81 bourses) ;
- D'entreprises d'économie sociale et de business vert (34 bourses) ;
- D'entreprises alliant objectifs d'économie sociale à une activité de construction durable (une bourse).

Le projet « Village Finance » a ainsi contribué à la création de 158 emplois directs et de 78 emplois indirects.

Enfin, le projet « **Brussels Greenfields** » est un projet-pilote consistant en un mécanisme d'accompagnement et de soutien financier pour les porteurs de projets économiques qui envisagent d'implanter leurs activités sur un site présentant une pollution du sol. Les 10 projets sélectionnés ont permis la dépollution de 65.620 m² de sols : les acteurs économiques aidés ont créés 1.221 ETP. Certains projets étant encore en cours à charge de l'opérateur, « Brussels Greenfields » permettra la dépollution d'environ 170.000 m² de sols.

Axe prioritaire 1 – Soutenir la compétitivité territoriale / Groupe d'opérations 1.2. : Soutien à la mise en place d'un pôle de développement urbain lié aux secteurs économiques de l'environnement

Les deux projets d'infrastructure du **groupe d'opérations 1.2: Soutien à la mise en place d'un pôle de développement urbain lié aux secteurs économiques de l'environnement**, « **Brussels GreenBizz** », incubateur d'entreprises liées au secteur de l'environnement et de l'énergie, et « **Bruxelles Ecopôle** », centre de récupération et de réemploi de déchets ont été inaugurés en 2016 (respectivement en avril et en octobre). Le projet « Brussels Greenbizz » permet ainsi de mettre à disposition des entreprises actives dans les domaines de l'écoconstruction, des énergies renouvelables et des écoproduits 2.815 m² de bureaux et 5.505 m² d'ateliers. Le projet « Bruxelles Ecopôle » met à disposition un espace de 5.636 m² pour recycler et reconditionner le matériel informatique usagé, les huiles végétales usagées des ménages, le matériel encombrant, etc.

Les trois autres projets de ce groupe d'opérations sont pleinement opérationnels : le projet « **Centre d'excellence construction durable** » emploie 3,75 ETP pour la mise en œuvre du projet à un endroit provisoire et occupe un espace de 943 m² au sein de Greenbizz (cf. ci-dessus). Sur la période 2007-2015, le porteur a organisé 689 réunions et événements sur l'innovation, la santé et la construction durable pour environ 34.863 participants actifs dans le secteur de la construction. Dans le cadre du projet « Plan stratégique », désormais appelé « **Brussels sustainable Economy** » (**BSE**), cinq ETP ont été engagés pour animer les six filières stratégiques identifiées (énergies renouvelables, déchets, eau, chimie verte, écoconstruction, alimentation durable) avec, en amont, la veille stratégique et technologique et, en aval, le soutien au développement d'activités économiques dans ces filières. Le suivi de l'innovation est désormais réalisé grâce à des outils de veille organisés et le réflexe BSE est intégré dans différentes organisations de soutien économiques moins spécialisées de la ZIP. L'organisation de la « BSE Academy » - qui a entamé sur 2015 sa quatrième édition – a permis de soutenir des candidats entrepreneurs de profils diversifiés dans le lancement d'activités économiques liées aux filières du projet. En ce qui concerne les activités du projet directement génératrices d'activités économiques et d'emplois, on relèvera l'appui à la création de 84 entreprises ainsi que 167 ETP dans les entreprises soutenues par les porteurs du projet.

Le projet « EMOVO » consiste en la création d'un centre de recherches multidisciplinaires et de formation dans les domaines des technologies de l'énergie et de l'environnement dans un objectif de développement urbain durable. L'inauguration du premier laboratoire « batteries et stockage de l'énergie » avait déjà eu lieu en 2010. En

2013, l'équipement et l'aménagement des laboratoires « éoliennes urbaines » (deux turbines installées) et « réseau de mesure du bruit » avait déjà été achevé. L'achèvement du quatrième laboratoire « utilisation rationnelle de l'énergie » a eu lieu début 2014. La mise en place de ces quatre laboratoires (1.817 m²) a permis de mener à bien 27 projets de recherche pour lesquels 23 ETP chercheurs sont affectés.

Les objectifs cibles pour ce groupe d'opérations ont été atteints.

3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Développé dans le point 2.3

3.2 Priorité 2 : Renforcer la cohésion territoriale

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Information sur l'avancement physique de la priorité

Le tableau du point 2.1.1 « Information sur l'avancement physique du programme opérationnel » reprend toutes les données par axe prioritaire.

Analyse qualitative

Axe prioritaire 2 – Renforcer la cohésion territoriale / Groupe d'opérations 2.1. : Amélioration de l'attractivité et de l'image de la zone

Le **groupe d'opérations 2.1 : Amélioration de l'attractivité et de l'image de la zone** de l'axe prioritaire 2, a permis de soutenir deux projets d'infrastructure :

- Le projet « **Halle alimentaire Abattoir** » avec pour objectif d'augmenter l'attractivité du site des Abattoirs de Cureghem et d'y développer les activités économiques par la construction d'un marché alimentaire pour des marchands de légumes, de fruits et de viande. L'ouverture de la halle s'est déroulée le 28 mai 2015 : les 10.000 m² du site permettent d'accueillir 32 entreprises (172 ETP créés)
- Les travaux de rénovation du projet « **MAD Brussels (Centre Mode Design Brussels)** », dédié à la création d'un lieu de référence pour les professionnels de la mode et du design, ont été réceptionnés en décembre 2016. Le déménagement de l'ASBL Centre de la Mode et de Design Bruxelles a lieu en mars 2017. L'ASBL Centre de la Mode et du Design Bruxelles a déjà été créée en décembre 2010 et a entamé ces activités du début : elle a notamment accompagné et suivi plusieurs entreprises actives dans les secteurs de la mode et du design, ainsi que des designers et créateurs bruxellois de leur sortie de l'école à leur internationalisation.

Ces deux projets d'infrastructure ont contribué à améliorer l'attractivité de quartiers situés dans la zone « canal » qui a également fait l'objet du projet « **Marketing Urbain** » visant à améliorer son image. Cette stratégie de marketing urbain sur la zone canal a permis notamment de :

- réaliser une étude identitaire reposant sur un important volet participatif ;
- développer des outils spécifiques de communication (exposition photos, livre, reportage vidéos, etc.);

- favoriser la présence dans les médias (grâce entre autre à 164 articles de presse parus et l'organisation de différents évènements qui ont rassemblé 418.613 visiteurs) ;
- mettre en place un site internet <http://canal.brussels/> qui continue à attirer un nombre croissant de visiteurs (près d'un million de visiteurs sur la période 2007-2015).

Enfin, le projet « **Open Soon** » a permis la redynamisation des quartiers commerçants au sein et en bordure de la ZIP. Ce projet mis sur pied par Atrium consiste à financer l'ouverture de commerces aux concepts originaux via des appels à projets. Ce projet a permis l'ouverture de 73 commerces suite à la rénovation de 104 cellules commerciales et l'amélioration qualitative de 26 devantures commerciales. La redynamisation du tissu commercial grâce à Open SOON a permis la création de 140,5 ETP au sein de la ZIP.

La complémentarité entre ces quatre projets permet de répondre aux objectifs du PO en termes de revitalisation des « zones de rupture urbaine dans une optique intégrée » et ainsi à obtenir des résultats chiffrés supérieurs aux objectifs cibles.

Axe prioritaire 2 – Renforcer la cohésion territoriale / Groupe d'opérations 2.2. : Renforcement des infrastructures de proximité en lien avec l'emploi et la formation

Le groupe d'opérations 2.2 « renforcement des infrastructures de proximité en lien avec l'emploi et la formation » regroupe des projets qui remplissent deux objectifs opérationnels :

1. La **création d'infrastructures en matière de petite enfance** au sein de la ZIP permettant d'augmenter l'offre d'accueil dans le secteur de la petite enfance dans une logique adaptée aux besoins des habitants de la zone et à leur parcours d'insertion : six **crèches** ont ainsi été créées permettant la création de 237 places d'accueil et plus de 77 ETP .
2. La création ou l'amélioration d'**infrastructures de formation - insertion** pour être en adéquation avec les compétences attendues par le marché du travail :
 - a. Six **CTA** ont été créés et bénéficient d'équipements de formation de pointe qui ont profité à .242 élèves sur la période 2007-2015.
 - b. **L'Espace hôtelier Bellevue** qui - grâce aux chambres d'hôtel créées - permet de mettre en situation les personnes en formation tout en attirant les touristes dans cette zone où ils pourront loger dans des chambres d'un standing élevé. Les formations ont débuté en 2015 : un stage lié aux métiers du nettoyage a accueilli 13 participants, tandis qu'une préformation de commis de salle / cuisine et une formation de femmes / valets de chambre ont été entamées avec neuf stagiaires chacune.
 - c. Le centre « **Ateliers du midi** » (**Cenforgil**) organise des formations dans les métiers de l'électricité, l'Horeca, l'administratif, le sport et l'animation. L'extension de son site lui permettra de former des demandeurs d'emploi dans les métiers de l'éco-construction, de l'événementiel et du spectacle. Les formations ont débuté en 2015 et ont concerné 27 stagiaires.
 - d. Le projet « **Foresthoreca** » de la Commune de Forest est opérationnel depuis 2016 et permet d'augmenter l'offre de formation-insertion de qualité dans le secteur de l'horeca.

- e. Le projet « **Pôle de l'emploi et du développement économique** » qui permet de rassembler dans un même endroit neuf acteurs de l'insertion professionnelle et du développement local afin de faciliter l'accès aux jeunes et demandeurs d'emplois à un service d'accompagnement de proximité. Ce pôle, fréquenté par 3.943 personnes depuis sa création, a permis la formation de 287 personnes, dont 74 ont été remises à l'emploi. En 2015, le nombre de visiteurs s'élevait à 45.000. De plus, 287 personnes ont été formées.

Les objectifs liés à ce groupe d'opération ont été atteints et dépassés.

3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Ce point est développé dans le point 2.3 du présent rapport.

4. Assistance technique

- Explications relatives à l'utilisation de l'assistance technique.
- Pourcentage du montant de la participation financière des Fonds structurels allouée au programme opérationnel dépensé au titre de l'assistance technique.

Les dépenses liées à l'assistance technique regroupent des dépenses liées :

- aux rémunérations des agents des trois autorités en charge de la gestion du programme FEDER 2007-2013 ;
- à l'assistance technique de l'Autorité d'Audit (formations, ...) ;
- à l'assistance technique de l'Autorité de Certification (consultants, ...) ;
- à l'assistance technique de l'Autorité de Gestion :
 - o les frais de communication liés aux actions de communication menées qui sont détaillées dans le point 5 du présent rapport (notamment un tour guidé des projets FEDER, réalisation de brochures, organisation d'événements,) ;
 - o les frais de consultance liés au rapport stratégique, à l'évaluation mi-parcours et à la préparation de la programmation 2014-2020 ;
 - o les frais de consultance juridique ;
 - o etc. ...

Le montant dédié à l'assistance technique représente 4% du fonds FEDER. Ce montant a été entièrement dépensé et justifié.

5. Information et publicité

5.1 CONTEXTE : Le plan de communication

Pour rappel, le plan de communication, a été approuvé par le Gouvernement régional le 13 décembre 2007 et introduit officiellement à la CE le 31 janvier 2008. Il couvre l'ensemble de la durée du PO. Le budget alloué s'élève à 500.000€.

5.2 OBJECTIFS

Mis en place par la Cellule FEDER, le plan de communication a pour objet d'assurer et d'organiser la visibilité du PO depuis le début de sa mise en œuvre (qui débute par l'appel à projets) jusqu'à la manifestation de ses effets. 4 grands objectifs ont été identifiés :

- 1) La mobilisation de porteurs potentiels de projets
- 2) L'information et la sensibilisation relative à la ZIP à destination des citoyens et acteurs souhaitant s'y investir
- 3) La promotion du développement urbain durable
- 4) L'appui du PO et de ses propres objectifs

selon trois thématiques d'action : « une région agissante et cohérente, une région sérieuse et efficace, et une région favorisant les partenariats et transversalités ». Il s'agit d'ériger le PO en modèle. Et en s'adressant à différents publics cibles (porteurs de projets/ potentiels, grand public, les habitants de la ZIP, les partenaires institutionnels et la Commission Européenne).

5.3 DEMARCHE

D'abord, une communication spécifique a été développée vers les porteurs de projet (bénéficiaires) potentiels afin de rencontrer tous les objectifs opérationnels du programme. Ensuite, l'Autorité de Gestion a commencé à accompagner les porteurs de projet afin de les aider à respecter leurs obligations en termes d'information et de communication. Et parallèlement, une communication plus large a été développée vers les partenaires de la programmation, vers les partenaires institutionnels et vers le grand public.

5.4 LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Les principales actions sont reprises dans le tableau ci-dessous à titre indicatif.

Année	Liste des actions menées
2007	Conférence de presse / lancement du premier appel à projet (03/2007)
	Actions de sensibilisation au programme dans le cadre d'un évènement grand public (04/2004)
	Diffusion d'information, création du site portail (07/2007)
	Plan de communication/ budget 500.000€
	Conférence de presse (12/2007)
2008	Approbation du plan de communication par la CE (01/2008)

	Lancement du nouvel appel à projets (02/2008)
	Publicité du nouvel appel à projet (Batibaw(02/2008), le Salon Entreprendre (03/2008) + mailing(partenaires associés)
	Communiqué de presse (02/2008)
	Séance d'information à l'attention des porteurs potentiels de projets (03/2008)
	Conventionnement/ Rédaction du Vade-mecum + communication vers les bénéficiaires de leurs droits et obligations
	Réalisation d'un dépliant sur les projets FEDER pour les portes ouvertes du Berlaymont (mai 2008)
	Participations et présentation des projets FEDER (Groupe de travail EUROPE-FSE de la Commission consultative Formation, Emploi et Enseignement), à la DG Regio et au groupe Crodirelex du Ministère.
	Reportage de la BBC (centre d'entreprise de St Gilles, sur la thématique des fonds structurels).
2009	Première édition (03/2009) de la réunion des porteurs de projets (présentation des projets/ Vade-mecum /notes de guidance)
	Marché en procédure négociée pour la réalisation d'un logo FEDER/ Réalisation d'un banner « l'EUROPE ET LA REGION INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR », décliné dans différents formats et destiné aux porteurs de projets. Réalisation d'un poster format AO montrant la localisation des projets de cette programmation et destinés aux organismes bénéficiaires et aux partenaires de la Cellule.
	Séminaire conjoint FSE/FEDER et visite de projets FEDER à Bruxelles (11/2009)
	Journal des étudiants de l'IHECS 2009/2010 : association avec le bureau de liaison Bruxelles-Europe et l'IHECS pour présenter aux étudiants en master 2 de journalisme la programmation Feder et la rédactions d'articles sur les projets en cours (12/2009).
	Autres actions d'information et de publicité <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la mise en place d'une carte interactive FEDER sur la plateforme BRUGIS, outil de géo localisation régionale. • Participation aux deux inform meeting de la DG Regio • Participation aux réunions préparatoires pour la présidence belge de l'UE • Visite de 21 projets 2007-2013 • Présentation de la programmation FEDER 2007-2013 au niveau Bruxellois lors d'une formation donnée par l'Assemblée des régions d'Europe. • Mise à jour du site internet • Suivi de la couverture presse • Assistance aux porteurs de projets pour le respect de leurs obligations en terme d'information et de publicité
2010	Outils de communication <ul style="list-style-type: none"> • Modèle de panneaux de chantier à destination des porteurs de projets • Développement de posters (120) et Roll-up (45)et diffusion auprès de porteurs de projets • Création d'une brochure grand public (format A6), 10.000 exemplaires • Dans le cadre du parcours FEDER , réalisation d'un Z-CARD (2000 exemplaires)
	Réalisation du journal des étudiants de l'IHECS 2009/2010, diffusion de 10.500 exemplaires
	Visite en Ile-de-France (01/2010). Présentation et échanges quant à la gestion et au fonctionnement

	et à la coordination des programmes FEDER.
	Séminaire porteurs de projets (03/2010) : information et mise en réseau
	Cours sur les fonds structurels à l'IHECS (03/2010)
	Participation INFORM MEETING (06/2010)
	OPEN DAYS 2010 (10/2010) promotion des parcours FEDER
	Mise en place d'un parcours découverte des projets FEDER – dans le cadre des évènements organisés pour la Présidence Belge. Le parcours se déclinait en deux tours différents : l'un en bateau sur le canal et l'autre en vélo sillonnant le territoire du canal.
	Autres actions d'information et de publicité <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions préparatoires pour la présidence Belge de l'UE • Participation aux plateforme mise en place par l'ADT dans le cadre du projet Marketing Urbain. • Présentation de la programmation FEDER 2007-2013 au niveau Bruxellois lors d'une formation donnée par l'Assemblée des régions d'Europe.
2011	Outils de communication <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de la brochure réalisée en 2010 • Réalisation d'un e-magazine (collaboration de l'IHECS, FEDER et de la Représentation de la Commission européenne en Belgique). • Portail Régional : nouvelle version (03/2011) : tout le contenu et visuels ont été retravaillé • Lancement et diffusion de la Z-Card des parcours découverte. • Suivi de la couverture presse • Assistance aux porteurs de projets pour le respect de leurs obligations en terme d'information et de publicité
	Lancement et diffusion de la brochure lors d'un évènement conjoint avec l'ADT pour le site Bru+ (conférence de presse) dans un projet financé dans le cadre du projet Open Soon d'Atrium (01/2011)
	Réunion des porteurs de projets (03/2011), dans l'espace hôtelier Belle-Vue, avec de exposés des responsables Feder de la Wallonie, de la Flandre. Ateliers thématiques autours des marchés publiques et de la communication.
	Lancement officiel de l'E-Magazine au Press-Club (12/2011)
	INAUGURATION <ul style="list-style-type: none"> • Crèche étoile du Nord
	Evaluation à mi-parcours de la programmation
	OPEN DAYS 2011 (11/2011) : Focus sur le port de Bruxelles et le projet Feder Byrrh
	INFORM MEETING (05/2011)-Sofia
	INFORM MEETING (12/2011) Bruxelles, support de la Cellule Feder
2012	Présentation de l'E-Magazine aux partenaires du projet (01/2012)-traduction du magazine (fr et NL) + réalisation d'une vidéo.
	Visites de délégations allemandes (Vienne et Berlin) –(05/2012)
	Parcours découverte : 1200 participants , 70 parcours pour la période 2010/2012
	Fêtes de l'IRIS : participation de la Cellule Feder (05/2012)
	INFORM MEETING (05/2012) Varsovie

	Comité des Region + Cellule Feder : visite de projets Feder par des journalistes provenant de différents état-membres.
	Participation à la semaine de la Mobilité avec le parcours découverte Feder
	OPEN DAYS 2012 (10/2012) : visite de projets FEDER (espace hôtelier Belle-Vue, crèche Elmer, Atelier des tanneurs, et Ajja).
	Conférence de presse (11/2012)/ Etat des lieux de la programmation par la Ministre en charge des fonds structurels.
	Réunion des porteurs de projets BIP (11/2012) : actions de communication, synergies, avancement de la programmation, présentation de deux projets.
	INFORM MEETING (12/2012) PARIS
	Participation réunion intra-belges pour le « Position paper » de la CE (12/2012)
	<p>INAUGURATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crèche Lilly • CTA automatismes industriels • CTA électricité • CTA Fischer • CTA Puériculture • Pôle de l'emploi et du développement
	<p>Outils de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la couverture presse : plusieurs articles de presse identifiés relatifs soit à la zone du canal, soit au contexte de l'évolution de la programmation : expo photo du marketing urbain, Abattoir, Mad, Ecopôle,... • Assistance aux porteurs de projets pour le respect de leurs obligations en terme d'information et de publicité : suivi et participation aux événements organisés par les porteurs de projets eux-mêmes. • Mise à jour du site internet • Publication de la liste des bénéficiaire (accessible via notre site)
2013	Parcours découverte : 12 parcours et 250 participants
	Fêtes de l'Europe : Portes ouvertes BERLAYMONT (05/2013) parcours offerts au grand public
	Collaboration avec l'ADT dans le cadre du projet Marketing Urbain : synergies et visibilité aux projets Feder : 13 articles réalisés pour alimenter la newsletter Bru +
	Rédaction d'un article dans la revue PANORAMA Magazine de la DG Regio (PO 2014-2020)
	Exposition du maître architecte bruxellois (05/2013) au MAD (projet Feder)
	Concours photos EUROPE IN MY REGION sur la page facebook du SPRB ;
	Exposition « 100EU urban solutions » for better cities de la DG Regio (10/2013)
	Conférence du Bureau pour la Belgique du Parlement Européen aux Abattoirs (12/2013)
	INFORM MEETING (05/2013) Budapest
	<p>Outils de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la couverture presse : plusieurs articles de presse identifiés relatifs soit à la zone du canal, soit au contexte de l'évolution de la programmation (30 articles identifiés) • Assistance aux porteurs de projets pour le respect de leurs obligations en terme d'information et de publicité (panneaux de chantier, communication,...) • Mise à jour du site internet • Publication de la liste des bénéficiaire (accessible via notre site)

	PREPARATIONS PROGRAMMATION 2014-2020
2014	Colloque BRUXELLES 2020 des fonds européens pour une ville durable Grand évènement pour réunir les porteurs potentiels de projets dans le cadre de la nouvelles programmation/ 7 vidéos bénéficiaires réalisées, un reportage photo et une exposition des projets 2007-2013 (01/2014).
	Participation aux fêtes de l'IRIS (avec l'expo) (05/2014)
	04/2014 Approbation du PO 2014-2020 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
	Expo Halle St Gery (05/2014)
	Inaugurations <ul style="list-style-type: none"> • Espace PME Paepsem • Crèche Rives ouest
	FETES DE L'EUROPE (05/2014)
	INFORM MEETING Pragues et Bruxelles (06-12/ 2014)
	Outils de communication <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la couverture presse : plusieurs articles de presse identifiés relatifs soit à la zone du canal, soit au contexte de l'évolution de la programmation (15 articles identifiés) • Assistance aux porteurs de projets pour le respect de leurs obligations en terme d'information et de publicité (panneaux de chantier, communication,...) • Mise à jour du site internet • Publication de la liste des bénéficiaire (accessible via notre site) • PARCOURS FEDER
	05-07/2014 Appel à projets pour la nouvelle programmation 2014-2020/ Clôture (196 projets remis)
	10/2014 accord de partenariat
2015	05/2015 Sélection des projets par le Gouvernement de la Région Bruxelloise
	06-12/2015 Conventionnements des porteurs de projets PO 2007-2013 / Clôture des projets PO 2007-2013
	INAUGURATIONS <ul style="list-style-type: none"> • BSE • Abattoir • Crèche Station
	PARTICIPATION INFORM Bucharest (12/2015)
2016	02/2016 Séminaire des porteurs de projets
	04/2016 Réunion Communication porteurs de projets 2007-2013
	10/2016 Participation JOURNEE DECOUVERTE ENTREPRISES (portes ouvertes au grand public de projets FEDER 2007-2013
	Tours vélo gratuits (offerts dans le cadre de différentes manifestations au grand public)
	10/2016 Participation OPEN DAYS 2016 : organisation visite de 70 journalistes étrangers à Molenbeek (visite de projets FEDER PO 2007-2013)
	05/2016 Réunions Communication porteurs de projets 2014-2020
	10/2016 Regio Stars : PO 2007-2013 : 2 projets ABATTOIR et GREENBIZZ finalistes
	INAUGURATIONS <ul style="list-style-type: none"> • Espace hôtelier Belle-Vue • Greenbizz

	<ul style="list-style-type: none"> • Les ateliers du Midi • Foresthoreca • Port Sud • Recy k
	INFORM MEETING <ul style="list-style-type: none"> • Slovenia • Bruxelles (séminaire organisé à PORT SUD/COOP, avec logement des participants à l'hôtel Belle-Vue+ visite de projets dans le territoire du canal)
	12/2016 GHANZHOU AWARD : PO 2007-2013 : 3 projets FEDER ABATTOIR, GREENBIZZ, Marketing Urbain, finalistes
	Adaptation du site internet

Les principales actions de la Cellule FEDER peuvent être ainsi résumées :

- Lancement des deux appels à projets en 2007-2008 (soutenus par de nombreuses actions) ;
- L'accompagnement des porteurs de projets : réunions et ateliers, mise en réseaux. Ces séminaires sont les moments clés pour rappeler les obligations en matière de communication. Suivi régulier des porteurs de projets ;
- Visite des projets
- Le parcours découverte des projets FEDER de la RBC actions ciblant les différents publics, plus de 1.200 visiteurs. L'objectif était de rendre visible le caractère à la fois européen et régional de la programmation et d'illustrer par des exemples concrets les efforts réalisés en faveur d'un développement urbain durable et équilibré en Région de Bruxelles-Capitale.
- Cours prodigués aux étudiants de l'IHECS, ainsi qu'une collaboration autour d'une publication de l'école ;
- Collaboration active avec l'ADT sur le projet Marketing Urbain, concentré sur la communication du territoire du Canal ;
- Participations aux INFORM MEETING, OPEN DAYS, PORTES OUVERTES DE L'EUROPE,...
- Participations à divers évènements

5.5 MATERIEL ET SUPPORT

Un certain nombre d'outils de communication ont été développés par le Cellule FEDER :

5.5.1 Dépliant pour les Portes Ouvertes du Berlaymont

En mai 2008, la Cellule a réalisé un dépliant présentant les projets sélectionnés pour les Portes Ouvertes du Berlaymont.

5.5.2 Journal FEDER par les étudiants de l'IHECS

En décembre 2008, la Cellule a collaboré avec le Bureau de Liaison Bruxelles-Europe (BLBE) à la réalisation d'un journal sur les fonds structurels européens réalisé par des étudiants en journalisme européen de l'Institut des hautes études des communications sociales. Cette 1re édition faisait la part belle aux projets 2000-2006 et 2007-2013.



**L'Europe se bouge pour nos quartiers à Bruxelles
Non peut-être !**

Edito

Ultraséculaire, technocratie... De nos jours, l'Union européenne cristallise les critiques. L'ère d'or du quartier de ce « grand maître » reste méconnue. Sans la libération de la parole, de la censure du fait, de tout ce qui se fait de pire pour le citoyen européen l'information circule mal. De l'Europe on finit par ne retenir que les aspects négatifs.

Il n'est pas question ici de lancer un vibrant et nostalgique de tout les jours, un peu de nostalgie, mais bien de raconter une expérience innovante, celle d'une vingtaine d'étudiants en journalisme, immergés une semaine durant dans l'Europe de la prospérité, à côté des projets de développement locaux, que ce soit au niveau des infrastructures ou au niveau social.

D'Anderslecht à Flobert, nous avons sélectionné une dizaine de projets phares, bénéficiaires de l'aide du Fonds Européen de Développement Régional, et qui ont eu un impact sur la vie quotidienne des habitants de ces quartiers.

On ne se plaigna pas de l'aide financière conséquente apportée par l'Europe pour la réalisation de ces projets. Mais la réponse est-elle suffisante par rapport aux difficultés de développement rencontrées par nos quartiers? Ils n'ont pas d'air embêtés sur une palette de bois, d'un goût d'eau dans l'isolant par rapport à tout ce que nous avons obtenu dans l'Europe pour eux?

Saupepings ou rillettes associées, ce sera à vous de juger.
Le dossier se poursuit à l'HECS

Sommaire

- L'indicateur de développement régional p.7 et 8
- Bruxelles la capitale qui ne se fait pas à elle-même p.4
- Alors ne parlez plus de quartier p.5
- Le transport pour l'ensemble des quartiers p.6
- Le CTA, un outil innovant p.7
- Le travail d'été, une expérience enrichissante p.8
- La politique d'entrepreneurs, une affaire p.9
- Mieux de pollution, plus d'emplois p.10
- Une école pour l'emploi p.11
- L'apogée d'entrepreneurs, en fait ? p.12
- Adopter la Gestion pour un quartier modèle p.13
- Les Ateliers se mettent à l'œuvre p.14
- L'Énergie, un enjeu majeur p.15
- Tous partenaires dans la même p.16



En 2009, la Cellule FEDER s'est à nouveau associée au Bureau de Liaison Bruxelles-Europe et à l'iHECS dans la réalisation d'une 2^e édition du journal des étudiants sur les projets financés dans le cadre des fonds structurels européens à Bruxelles, essentiellement en 2007-2013.

Entre juin et décembre 2010, 10.500 exemplaires de l'édition bilingue ont été distribués par les trois partenaires, dont plus de la moitié par la Cellule FEDER, aux porteurs de projets FEDER et à leurs bénéficiaires, aux cabinets des Ministres régionaux, aux Guichets d'économie locale, aux maisons de quartiers, aux partenaires régionaux, aux Institutions européennes à Bruxelles et aux participants des parcours organisés par le FEDER et par le BLBE.

5.5.3 Logo FEDER et charte graphique

Une bannière reprenant les trois logos (UE, Région de Bruxelles-Capitale et FEDER Bruxelles) et la mention « L'Europe et la région investissent dans votre avenir » a été réalisée et transmise dans différents formats aux porteurs de projets avec les modalités d'utilisation.

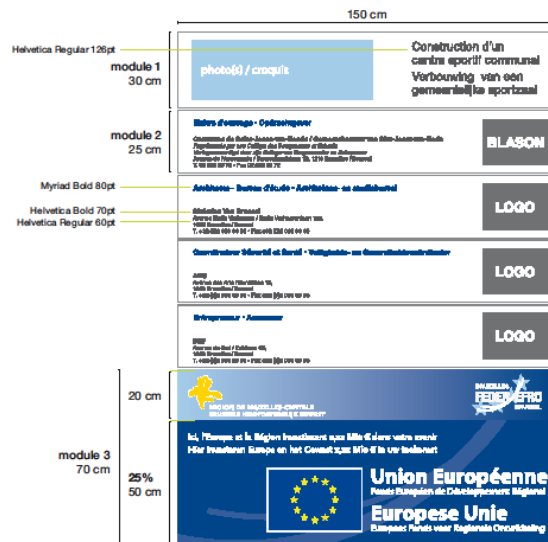
Tout au long de la période, la Cellule a veillé à la bonne application de ces logos, conformément au *vade-mecum du porteur de projet*, aux conventions établies entre la Région et les bénéficiaires et aux règlements européens.

L'Europe et la Région investissent dans votre avenir
Europa en het Gewest investeren in uw toekomst



5.5.4 Panneaux de chantier

Début 2010, la Cellule a finalisé un modèle de panneau de chantier afin de rendre plus aisé le respect des obligations européennes et régionales aux porteurs de projet. Il a été élaboré aussi dans un souci d'augmentation de la visibilité de tous les projets d'infrastructure de la programmation. Le modèle a été communiqué à tous les porteurs de projets lors de leur réunion annuelle.



5.5.5 Réalisation d'une carte localisant les projets sur poster grand format

La Cellule a réalisé en interne un poster grand format (A0) montrant la localisation des projets de cette programmation. 120 posters ont été imprimés en deux versions : une version bilingue FR/NL et une version anglaise. 45 ont été distribués aux porteurs de projet ainsi qu'à différents partenaires de la programmation.

Ces deux versions ont aussi été adaptées sur support roll-up/kakemono dans le but d'être utilisées lors de réunions, de colloques et d'événements organisés par la Cellule, par les porteurs de projet et par le cabinet de tutelle.



5.5.6 Brochure

BRUXELLES
FEDER EFRO
BRUSSEL

Objectif • Doelstelling • Objective
2013

Job
Nabijheids-
infrastructuren
Aider les
entreprises
Soutenir
l'éco-
économie
Improving
the area's
image

Investissons **ensemble** dans le développement urbain !
Samen investeren in stedelijke ontwikkeling !
Let us invest in the urban development !

L'Europe et la Région investissent dans votre avenir
EUROPESE UNIE
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST
Union Européenne
Europese Unie

Anderlecht Moulaert s.c.r.l.-c.v.b.a
Port Sud - Canal d'Innovation
Soutien aux entreprises - Steun aan bedrijven - Supporting the enterprises

1070 Anderlecht - Quai Fernand Demets: 23 & 33 Fernand Demetskruik

02

- Création d'espaces d'accueil pour des entreprises en expansion et des nouveaux acteurs économiques.
- Création d'emplois par la rénovation d'un bâtiment de 5.000 m².
- Installation d'un Centre de Découverte et d'Innovation du Canal (expositions, formations, animations, visites, etc.) sur 500 m². Capacité d'accueil de 20.000 visiteurs / an.
- Création de 5 emplois.

■ Oprichten van een onthaalcentrum voor groeiende bedrijven en nieuwe economische spelers.

■ Creëren van banen door de renovatie van een gebouw van 5.000 m².

■ Inrichten van een Ontdekkings- en Innovatiecentrum aan het Kanaal (tentoonstellingen, opleidingen, animaties, bezoek en enz.) op een oppervlakte van 500 m². Ontvangstcapaciteit: 20.000 bezoekers / jaar.

■ Scheppen van 5 banen.

- Make office space available for growing businesses and new economic actors.
- Creation of jobs by renovating a 5.000 m² building.
- Establishment of a 500m² Discovery and innovation centre linked with the canal activities (exhibitions, trainings, shows, visits etc.) Capacity: 20.000 visitors / year.
- Creation of 5 jobs.

€ Tot.: 9,4 mio
€ EFRO: 7,7 mio

Anderlecht Moulaert s.c.r.l.-c.v.b.a
T: +32 (0)2 529 00 00

En choisissant un petit format A6, la Cellule FEDER a voulu un outil pratique, qui se glisse dans une poche, utilisable pendant les parcours-découvertes des projets et réutilisable dans différents contextes.

Les textes ont tous été traduits, en plus des deux langues officielles, en anglais pour augmenter le public potentiel de cet outil. Afin d'atteindre un public le plus large et le plus divers possible, les brochures ont été distribuées par les canaux suivants : environ 7.700 ont été mises à disposition des publics de tous les porteurs de projets FEDER ; 450 aux personnes interrogées lors l'enquête de notoriété ; 1.500 aux partenaires du PO, lors d'évènements et lors des parcours-visites FEDER.

5.5.7 Portail régional

En mars 2011, le site portail de la Région de Bruxelles-Capitale a été remis à neuf et a permis à la cellule FEDER d'enrichir le contenu FEDER avec un accès plus rapide aux pages FEDER pour les utilisateurs.

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

WELKOM OP DE PORTAALSITE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Home Wonen in Brussel Cultuur, toerisme & vrije tijd Mobiliteit & transport Werken & ondernemen Onderwijs & vorming Over het Gewest

Home » Werken & ondernemen » Sociale economie » Feder-Europese hulpmatregelen » News

Werken & ondernemen

Ondernemen in Brussel
Werken in Brussel
Arbeidsaanpak

Sociale economie

- Invakingsondernemingen en plaatselijke initiatieven voor de ontwikkeling van de werkgelegenheid
- Erkennen van ondernemingen in de sociale economie
- Financiering van ondernemingen in de sociale economie
- BRUSOC: financiële topmoedernemingen
- Feder-Europese hulpmatregelen
 - Strategie
 - Subsidieerbare zone
 - Projecten
 - News
 - Projectdrager
 - Contact

News
Evenementen:
Persconferentie bij Air payet des nouvelles (enr.april.be) 6 juni 2011 om 12u

2013

Laatsting van de brochure « Doelstelling 2013 - Samen investeren in stedelijke ontwikkeling ». Overstijl de brochure of bestel ze en neem contact op met de Cel EFRO. (Zie vers de page contact)

Contactgegevens
► Contacteer het Ministerie
► Gewestelijke instellingen
Vind uw gemeente

5.5.8 Z-CARD



Dans le cadre des parcours FEDER, un plan a été réalisé et imprimé en 2.000 exemplaires.

Il décrit les différentes modalités de parcours et montre sur le plan les projets visibles.

5.6 OBLIGATION DES PORTEURS DE PROJETS/COMMUNICATION ET PUBLICITÉ

Le Vade-mecum diffusé aux porteurs de projets devait responsabiliser ceux-ci quant à leur obligations en terme d'information de de publicité.

Dans la programmation 2007-2013, de nombreux projets portaient sur de l'infrastructure, avec l'obligation de la pose d'un panneau de chantier ou d'affichage (mentionnant le financement FEDER), puis la pose obligatoire d'une plaque permanente. L'ensemble des projets actuellement clôturés ont respecté l'obligation de la plaque permanente. Pour les projets concernant du matériel des autocollants ou des affiches ont été placées dans les locaux respectifs. Les sites internet font référence au financement FEDER par la présence du banner FEDER et des explications quant au montage des projets.

Inaugurations et clôtures de la programmation :

La programmation 2007-2013 a porté sur une grande majorité de projets d'infrastructures qui ont été souvent retardés dans leur achèvement, comme l'atteste le tableau ci-dessous. On compte sur les 32 projets FEDER, 25 projets d'infrastructures, soit 78% des projets. Ces projets aujourd'hui finalisés sont des gestes forts, qui sont en interaction avec leur environnement et qui agissent et transforment notre Région. C'est un capital sur lequel nous devons communiquer pour valoriser et renforcer notre prochaine programmation.

P11-01	Brusoc	
P11-02	Port Sud	Inauguré 10/2016
P11-03	Stimuler l'esprit d'entreprendre ABE, Groupe one, ICHEC, UNIZO, LJE	
P11-04	Village Finance	
P11-05	Brussels Green Fields (IBGE)	
P11-06	Espace Lumière - Centre d'accueil d'entreprises (AC Anderlecht)	
P11-07	Espace PME Paepsem(SDRB)	Inauguré 2014
P11-08	Pôle d'activités économiques urbaines (CPAS)	
GdO 1.2		

P12-01	Brussels Greenbizz SDRB	Inauguré 04/2016
P12-02	Bruxelles Ecopôle Agence Rég propreté	Inauguré 10/2016
P12-03	Competenciecentrum Duurzaam Bouwen	2016 (Greenbizz)
P12-04	Plan stratégique ABE, BE, Groupe one	Évènement clôture 11/2015
P12-05	EMOVO (Erasmushogeschool)	Mise en service 2010
GdO 2.1		
P21-01	Agro - Parc - Abatan	Inauguré 05/2015
P21-02	Centre Mode Design Brussels (Ville de Bxl°	Inauguré 03/2017
P21-06	Marketing urbain ADT	Campagne de marketing + actions
P21-07	Pôle d'innovation commerciale Atrium	Ouverture de magasins
GdO 2.2		
P22-01	Crèche du quartier Gaucheret "Etoile du Nord" AC Schaerbeek	Inauguré 12/2011
P22-03	Crèche Lily AC St-Gilles	Inauguré 06/2012
P22-04	Elmer in de Stad Elmer	Inauguré 2009
P22-06	Milieux d'accueil de la petite enfance "Rives Ouest" AC Molenbeek	Inauguré 04/2014
P22-07	Projet de crèche "Crèche Station" AC St-Josse	Inauguré 06/2015
P22-08	CTA Automatismes industriels Serge Creuz	Inauguré 12/2012
P22-09	CTA en électricité résidentielle et industrielle Arts et Métiers Ville de Bruxelles	Inauguré 06/2012
P22-10	CTA Energies vertes et renouvelables Inst. Notre Dame	Mise en service 2013
P22-11	CTA en infographie et en industries graphiques Arts et Métiers Ville de Bruxelles	Mise en service 2012
P22-12	CTA Fischer Frans Fisher	Inauguré 09/2012
P22-13	CTA Puériculture et soins infirmiers Collège LA Fraternité	Inauguré 12/2012
P22-14	Espace Hôtelier Bellevue AC Molenbeek	Inauguré 01/2016
P22-15	Les Ateliers du Midi AC St-Gilles	Inauguré 04/2016
P22-16	Foresthoreca AC Forest	Inauguré 09/2016
P22-17	Pôle de l'emploi et du développement AC Schaerbeek économique	Inauguré 12/2012

Chaque inauguration a été accompagnée d'une communication spécifique, d'une conférence de presse du Ministre en charge des fonds structurels et d'un pour certains d'articles de presse. Des supports de communication ont également été mis à disposition des porteurs de projets.

5.7 MEDIAS

Couverture presse

2007-2008	45 articles
2009	74 articles
2010	94 articles
2011	120 articles
2012	100 articles
2013	30 articles
2014	30 articles
2015/2016	80 articles

6. Annexes

Annexe 1 : Etat d'avancement des projets

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des projets non opérationnels

Annexe 3 : Tableau instruments financiers

Annexe 2: Tableau récapitulatif des projets non opérationnels

Titre PO					
Objectif 2013: Investissons ensemble dans le développement urbain!					
N° DE CODE CCI					
2007BE162PO001					
PRIORITÉ	RÉFÉRENCE PROJET	TITRE DU PROJET	NOM DU BÉNÉFICIAIRE/ DESTINATAIRE	DÉPENSES CERTIFIÉES PAYÉES (en EUR)	PARTICIPATION DE L'UNION
1.1	P11-06	École des Vétérinaires	Commune d'Anderlecht	6.001.608,23	3.000.804,12 (50%)
1.1	P11-08	Pôle d'activités économiques urbaines	CPAS de la Ville de Bruxelles	4.788.157,57	2.394.078,78 (50%)